

**Rapport de la commission de gestion et d'évaluation
du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion de l'État pour l'exercice 2023**

(Du 28 mai 2024)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et d'évaluation chargée de l'examen de la gestion du Conseil d'État pour l'exercice 2023.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux sont les suivantes :

Composition actuelle de la commission de gestion

Présidente : M^{me} Clarence Chollet
Vice-président : M. Francis Krähenbühl
Rapporteur : M. Christian Mermet

Membres : M. Didier Germain
M. Boris Keller
M. Stéphane Rosselet
M. Michel Zurbuchen
M^{me} Corine Bolay Mercier
M. Romain Dubois
M. Julien Gressot
M^{me} Fanny Gretillat
M^{me} Brigitte Neuhaus
M. Daniel Berger
M^{me} Caroline Plachta
M^{me} Nathalie Schallenberger

soutenue dans ses travaux par M^{me} Katia Jacot, assistante parlementaire.

Composition du bureau

Présidente : M^{me} Clarence Chollet
Vice-président : M. Francis Krähenbühl
Rapporteur : M. Christian Mermet

Composition des sous-commissions de gestion et d'évaluation au 31 décembre 2023

1. *Département des finances et de la santé (DFS) :*
M^{me} Brigitte Neuhaus, présidente-rapporteuse, MM. Christian Mermet et Daniel Berger.
2. *Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) :*
M^{me} Corine Bolay Mercier, présidente-rapporteuse, M^{me} Caroline Plachta et M. Francis Krähenbühl.
3. *Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) :*
M. Romain Dubois, président-rapporteur, MM. Stéphane Rosselet et Julien Gressot.

4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) :*

M^{me} Clarence Chollet, présidente-rapporteuse, MM. Christian Mermet et Michel Zurbuchen.

5. *Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) :*

M. Michel Zurbuchen, président-rapporteur, M^{me} Fanny Gretillat et M. Didier Germain.

1. **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

La commission de gestion et d'évaluation (COGES) exerce, par délégation du Grand Conseil, la haute surveillance des activités de l'État. À cet effet, elle coordonne les travaux de la commission plénière, de ses cinq sous-commissions (*cf. chapitre 2*) et de son bureau (*cf. chapitre 3*).

Elle procède également à l'évaluation des politiques publiques et étudie les rapports que lui confie le bureau du Grand Conseil.

En 2023, la commission s'est réunie à dix reprises en séance plénière. Elle siège généralement le mardi matin des sessions du Grand Conseil. La COGES s'est notamment penchée sur les sujets décrits ci-dessous.

***Entretien constructif des bâtiments* ([rapport 22.038](#))**

L'examen de ce rapport, entamé en 2022, s'est poursuivi lors de la séance du 24 janvier 2023.

La commission a obtenu les informations complémentaires souhaitées. Satisfaite des réponses reçues, elle a poursuivi ses travaux et, à l'unanimité des membres présent-e-s, a proposé au Grand Conseil, dans son [rapport ad hoc](#), d'accepter le projet de décret tel que présenté par le Conseil d'État. En date du 21 février 2023, le projet de décret a été adopté par le Grand Conseil par 99 voix sans opposition.

***Limitation de l'âge des administrateur-trice-s nommé-e-s par l'État* ([rapport 22.018](#))**

Partagée sur ce sujet, la commission a souhaité engager une réflexion plus large sans se limiter à la question de l'âge des administrateur-trice-s, mais en considérant également la représentativité en termes de genre, d'activité professionnelle, d'expérience, d'ancienneté, etc.

La commission Santé, sous l'impulsion du chef du Département des finances et de la santé, a proposé à la COGES de traiter également, dans ce cadre, de la question de la rémunération des membres des conseils d'administration.

Invité à plusieurs reprises à fournir à la commission des éléments chiffrés afin de lui permettre de poursuivre ses travaux, le DFS a fait savoir, en date du 19 septembre 2023, qu'en raison d'une surcharge de travail, il n'était toujours pas en mesure de les transmettre.

***Composition de la commission de gestion et d'évaluation* ([projet de loi 23.237](#))**

Le 26 septembre 2023, la commission a déposé un projet de loi visant à augmenter le nombre de ses membres de treize à quinze. Cet objet était assorti de la clause d'urgence, qui a été acceptée par la commission législative.

Cette dernière a examiné le projet de loi en date du 24 octobre 2023. Dans son rapport, daté du 28 novembre 2023, par 9 voix contre 1 et 3 abstentions, elle recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de loi en question.

Évaluation des politiques publiques (EPP)

La commission n'a pas attendu l'entrée en vigueur des modifications législatives en lien avec l'EPP, intervenue le 1^{er} août 2023, pour poursuivre ses réflexions et ses travaux dans ce domaine.

Ainsi, tout au long de l'année, elle a entrepris des démarches aux fins d'intégrer, dans son règlement d'organisation et de fonctionnement, les éléments qui concernent les nouvelles tâches qui lui incombent. La mise à jour de ce document devrait aboutir en 2024, une fois qu'auront été réglées toutes les questions relatives à l'EPP (processus, budget, collaboration avec le Contrôle cantonal des finances (CCFI), formation des membres de la commission, etc.).

Le groupe de travail EPP, qui s'est réuni à deux reprises, a soumis une proposition de processus à la commission plénière, qui l'a examinée et adoptée. Ledit processus – qui doit encore être affiné – devrait servir de base à toutes les évaluations.

Le 27 septembre 2023, la COGES a adressé un courrier au bureau du Grand Conseil afin de le rendre attentif au fait qu'elle envisage d'entreprendre une première évaluation en 2024, et que cela aura un impact budgétaire. Elle l'a également informé qu'il faudra en tenir compte lors de l'élaboration des budgets 2025 et suivants.

En date du 16 octobre 2023, le bureau de la COGES a rencontré le nouveau directeur du Contrôle cantonal des finances (CCFI), entré en fonction le 1^{er} août 2023, et a abordé, avec lui, différents sujets, dont celui de l'EPP (*cf. chapitre 3*).

En décembre 2023, la COGES a décidé de confier à [M. Nicolas Grosjean](#), docteur en économie politique, le mandat de dispenser à ses membres une formation orientée sur la pratique des EPP sous la forme de deux modules prévus en janvier et février 2024.

Comité d'audit du CCFI

Le comité d'audit du CCFI, au sein duquel la commission est représentée par MM. Christian Mermet (PS) et Francis Krähenbühl (PLR), s'est réuni pour la première fois le 28 novembre 2023.

2. EXAMEN DE LA GESTION PAR DÉPARTEMENT

2.1. Département des finances et de la santé (DFS)

2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion sur ses activités

2.1.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion et d'évaluation (SCOGES) du Département des finances et de la santé (DFS) a tenu ses séances les 10 janvier, 8 février, 9 mai et 28 septembre 2023. Elle s'est réunie avec la sous-commission des finances (SCOFI) du DFS les 9 mai et 28 septembre 2023. Finalement, une séance commune entre les SCOGES/SCOFI du DFS et les SCOGES/SCOFI du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) s'est tenue le 28 août 2023.

En plus de l'examen des comptes 2022, du rapport de gestion et du budget 2024 du DFS – qui sont l'occasion de prendre des nouvelles des différents services du Département –, ces séances ont permis de rencontrer des représentant-e-s de Nomad (Neuchâtel organise le maintien à domicile) et du service cantonal de la santé publique (SCSP), afin d'aborder la situation de Nomad et la pénurie de personnel de santé dans les institutions du canton. La séance commune avec les SCOGES/SCOFI du DFDS a, quant à elle, permis de rencontrer des représentants du service des bâtiments (SBAT), pour une présentation des projets « bâtiments et formation ».

Le chef, la secrétaire générale du DFS ainsi que, ponctuellement, le responsable financier et de gestion du DFS, la cheffe et le secrétaire général adjoint du DFDS, des représentant-e-s de Nomad, du service financier (SFIN), du service des contributions (SCCO), de l'office d'organisation (OORG), du service de statistique (STAT), du service des communes (SCOM), du SBAT, du Contrôle cantonal des finances (CCFI), du SCSP, ainsi que la chancière et le vice-chancelier d'État ont participé aux séances de la sous-commission.

2.1.1.2. Entités visitées

La SCOGES du DFS ayant mené des séances avec de nombreuses entités et services en 2022, l'année 2023 s'est montrée plus calme.

2.1.1.3. Suivi des dossiers

Situation générale des institutions de santé

La séance du 10 janvier 2023 s'est tenue en présence du chef et de la secrétaire générale du DFS. En plus du suivi des objets en suspens, la situation générale des institutions de santé, leur saturation et la situation de leur personnel ont été évoquées.

Le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) était alors particulièrement mis sous pression par une situation sanitaire difficile : d'une part, de nombreuses personnes ont vu leur état médical se détériorer après la crise du Covid-19 ; d'autre part, le développement des infrastructures de soins (accueil en établissement médico-social (EMS) de jour et nuit) ou encore des appartements avec encadrement avait pris du retard. Ainsi, le domaine du maintien à domicile, les lits en EMS ainsi que les lits C à l'hôpital étaient saturés. Cette situation – combinée à la pénurie de personnel de santé et de médecins de premier recours – a généré une saturation générale du système de santé et des difficultés non seulement dans le canton de Neuchâtel, mais aussi dans toute la Suisse. Il a été

relevé que, pour faire face à l'évolution des besoins, sans changement majeur, le budget cantonal de santé publique devrait être adapté à la hausse et prévoir près de 100 millions de francs de plus en 2035 qu'en 2020.

Dans un premier temps, la crise a été gérée avec des mesures immédiates, avant d'envisager des réformes plus conséquentes. Des changements fondamentaux devront avoir lieu, tant en matière de ressources humaines que d'infrastructures et de financement du système de santé, pour éviter les pénuries et les engorgements tout en réduisant les sollicitations inutiles de prestations.

Nomad

La sous-commission s'est intéressée à Nomad à deux reprises en 2023, soit le 8 février et le 28 septembre.

La séance du 8 février s'est tenue en présence du directeur général, de la directrice des ressources humaines (RH), du président du Conseil d'administration (CA), de la présidente ainsi que d'une membre de la commission du personnel de Nomad. Le chef et la secrétaire générale du DFS, ainsi que le chef du SCSP et son adjoint y ont également participé.

Cette séance a notamment été motivée par l'inquiétude des commissaires concernant la situation du personnel de Nomad, épuisé et touché par un fort turnover suite à de nombreux changements organisationnels opérés au cours des années précédentes.

Pour tenter de répondre à ces difficultés, la commission du personnel et la direction de Nomad se sont rencontrées régulièrement. D'autre part, dans le cadre de l'approbation des orientations prises par l'institution, il a été veillé à conférer plus d'autonomie aux équipes, à privilégier le temps des soignant-e-s consacré aux soins et à essayer de réduire le turnover. De nombreuses rencontres ont aussi été organisées entre la direction et les collaborateur-trice-s de toutes les régions, afin de tenter de comprendre leurs difficultés multiples. Des champs de problématiques ont été identifiés, des groupes de solutions et des pistes de travail ont été envisagés pour y répondre. Finalement, il est apparu que le changement de rôle de Nomad (passage « *d'organisateur du maintien à domicile* » à « *fournisseur de prestations d'aide et de soins à domicile* ») n'avait pas encore abouti.

La séance du 28 septembre s'est tenue en présence du chef et de la secrétaire générale du DFS, ainsi que du chef et du responsable financier du SCSP. Des points de situation sur le personnel et le financement de Nomad, ainsi que sur la pénurie du personnel de santé dans les institutions du canton ont été faits.

Dans le cadre du changement de financement envisagé (contrat de prestations) pour Nomad et vu qu'une certaine opacité a régné concernant les coûts des prestations ambulatoires ces dernières années, un mandat d'analyse externe a été confié au CCFI pour procéder à une évaluation par un audit. Il faut relever que les réformes de Nomad n'ont pas porté leurs fruits. De plus, en termes de parts de marché, une perte de terrain flagrante par rapport aux autres acteurs du domaine ambulatoire a été constatée, montrant l'urgence que cette entité se reconcentre sur sa mission prioritaire.

La SCOGES DFS a mentionné son désir de rencontrer le Conseil d'administration de Nomad dès la réception des résultats de l'audit.

La SCOGES a par ailleurs émis le vœu de rencontrer le nouveau responsable de la promotion et de la formation médicale début 2024.

Service cantonal de la santé publique (SCSP)

La séance du 9 mai 2023 s'est tenue en présence du chef, de la secrétaire générale et du responsable financier et de gestion du DFS, ainsi que du chef du SCSP et de son adjoint.

La sous-commission a questionné le SCSP sur la situation de son personnel, la répartition et le nombre de rapports en cours de préparation au sein du service, l'audit administratif réalisé par le CCFI en 2022, l'éventuel besoin de renforcement de la dotation du service et les ressources nécessaires afin de réaliser son déménagement (projet Vitamine). Des informations relatives aux mesures prévues par le Conseil d'État pour atténuer la hausse prévisible des primes d'assurance-maladie ont aussi été demandées.

Situation du personnel : concernant l'évolution des postes, il existe un soutien permanent du Département pour adapter l'organisation et les ressources du SCSP, depuis l'entrée en fonction du chef de service. Des données concernant le taux de turnover et d'absentéisme ainsi que les postes vacants ont été communiquées.

Répartition et nombre de rapports en cours de préparation au sein du service : les différents projets de rapports du Conseil d'État au Grand Conseil concernant le domaine de la santé (et leurs échéances) ont été présentés, de même que les projets de règlements/arrêtés/décisions du Conseil d'État.

Audit administratif réalisé par le CCFI : le rapport du CCFI concernant son audit 2022 n'avait pas encore été délivré lors de cette séance. Le retour oral du CCFI au SCSP a néanmoins permis de constater que le résultat de l'audit 2022 est dans les grandes lignes proche de celui réalisé en 2016 (pas de déviations critiques).

Éventuel besoin de renforcement de la dotation du service et ressources nécessaires afin de réaliser son déménagement : le SCSP estime nécessaire de renforcer certains profils de compétences et certaines entités, et de se focaliser sur les actions avec un fort impact. Concernant le déménagement, il existe une équipe de projet dédiée. Le service peut par ailleurs capitaliser sur sa première expérience de déménagement en 2019 pour réaliser ce déménagement.

Primes d'assurance-maladie : les mesures fédérales et cantonales visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins ont été présentées. Pour résoudre le problème, il faudrait revoir la systématique générale du système d'assurance-maladie. Tant que la logique actuelle de « course à la prestation » demeurera, l'augmentation des coûts généraux du système de santé se poursuivra – ce qui continuera d'impacter négativement le budget relatif à son financement et les primes d'assurance-maladie. Les intérêts en jeu dans ce domaine freinent la mise en place de mesures assez puissantes pour véritablement améliorer la transparence du système et parvenir à un changement structurel.

Service des bâtiments (SBAT) : projets bâtiments et formation

La séance du 28 août 2023 – commune aux SCOGES/SCOFI du DFS et du DFDS – s'est tenue en présence du chef et de la secrétaire générale du DFS, de la cheffe et du secrétaire général adjoint du DFDS, ainsi que de l'architecte cantonal et du chef du domaine stratégie et projets du SBAT.

Elle a été consacrée à une présentation des projets « bâtiments et formation » : il faut savoir que 50% des projets de bâtiments de l'État sont dédiés à la formation, ce qui représente un enjeu important en termes d'investissements (environ 200 millions de francs pour sept projets à différents stades d'avancement d'ici à 2028). Les représentants du SBAT ont présenté aux commissaires les différents projets en cours de réalisation, en cours de planification et en cours d'études. Il a été relevé que la planification des chantiers (la plupart en sites occupés) représente un défi important. Les commissaires ont posé de nombreuses questions, auxquelles il a été répondu à satisfaction.

Les impacts de la tempête du 24 juillet 2023 ont aussi été évoqués : une quinzaine de bâtiments de l'État ont été touchés, amenant à des travaux de réparation estimés à deux ans ; certains délais sur les chantiers ont dû être repoussés ; la tempête a aussi eu des impacts indirects sur les prix et la disponibilité de la main-d'œuvre.

2.1.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023

2.1.2.1. Considérations générales

Suivant la réorganisation des départements, les anciennes sous-commissions du Département des finances et de la santé (DFS) ont traité des comptes 2023 et du rapport de gestion financière selon la nouvelle structure du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS). Elles se sont réunies le 2 mai 2024 en présence du chef de département, de la secrétaire générale et du responsable financier et de gestion du DSRS, ainsi que de représentant-e-s du service des bâtiments (SBAT), du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), du service cantonal de la santé publique (SCSP), de l'office d'organisation (OORG), du service des communes (SCOM), du service de statistique (STAT) et du service cantonal des sports (SSPO).

2.1.2.2. Examen de détail par service

Service des bâtiments (SBAT)

Entretien et assainissement du patrimoine

Pour assurer correctement l'entretien du patrimoine immobilier de l'État, il s'agit d'investir au minimum 1% de la valeur ECAP des bâtiments : un budget d'au moins 14 millions de francs par an devrait être alloué à cette fin. Seule une partie de ce montant est disponible dans le compte de fonctionnement, d'où le crédit-cadre complémentaire de 18'500'000 francs pour l'entretien

constructif du patrimoine évoqué dans le rapport [22.038](#), nécessaire pour maintenir les bâtiments en bon état. L'idéal à l'avenir serait de disposer d'assez de moyens pour ne pas devoir recourir à des crédits complémentaires ponctuels.

Le premier crédit de 44 millions de francs pour le programme d'assainissement du patrimoine ne concernant qu'un nombre limité de bâtiments, un second crédit de l'ordre de 100 millions de francs sera sollicité par le biais d'un rapport qui sera vraisemblablement traité par le Conseil d'État en 2025.

Gestion de la tempête du 24 juillet dans les Montagnes neuchâtelaises

Le patrimoine de l'État de Neuchâtel a été moins impacté par la tempête que celui de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Deux bâtiments ont principalement été touchés : le Lycée Blaise-Cendrars et les bâtiments sis à la rue de la Jardinière 157. Suite à la catastrophe, le domaine entretien du SBAT s'est rapidement mis au travail : il a interdit l'accès aux sites touchés, sécurisé les bâtiments, fait un état des lieux et commencé les réparations en collaboration avec des entreprises privées. La gestion de ces chantiers est bien organisée. Les impacts financiers sont supportables.

Gestion du développement des appartements avec encadrement (AE)

L'objectif de la planification médico-sociale est de réaliser 1'800 appartements avec encadrement (AE) dans le canton d'ici à 2030. Actuellement, 1'307 d'entre eux sont prévus ou terminés et 525 sont déjà labellisés. Il en reste encore 450 à réaliser, une tâche dévolue à des acteurs privés appuyés par le département et par le SBAT. Deux éléments délicats sont à relever dans la réalisation de cet objectif : garantir le respect des normes d'accessibilité aux AE et parvenir à rénover les bâtiments existants. Il faut savoir que les normes de rénovation des bâtiments classés sont très contraignantes et que les locataires préfèrent souvent les bâtiments neufs aux anciens, ce qui décourage parfois les propriétaires à investir pour rénover. Ces questions ont notamment été évoquées durant [le 4^e Forum du logement](#). La [présentation faite à cette occasion](#) permet de retrouver la liste des AE prévus, en cours de réalisation et déjà labellisés.

Gestion de la politique énergétique et conformité avec les objectifs de la loi cantonale sur l'énergie

Le SBAT met en place des mesures afin de répondre aux exigences de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) et de faire preuve d'exemplarité. En 2023, il a ainsi fait adopter un crédit complémentaire au crédit-cadre sur l'assainissement du patrimoine en faveur d'installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments. Cette mesure permettra à la fois de diminuer la consommation de CO₂ et de réduire les coûts énergétiques. Le deuxième volet du programme d'assainissement du patrimoine permettra aussi de réduire la consommation énergétique, la production de CO₂ et l'utilisation de chauffage par la rénovation et l'isolation des bâtiments. Avec la mise en place du programme ENERGO, le SBAT répond par ailleurs à l'objectif de réduction de la consommation électrique de 20% dans les bâtiments de l'État.

Vitamine

La mise en place du projet Vitamine a pris un léger retard, qui se traduit dans les comptes (tome 2, p. 104).

Vitamine est en place à la rue de la Serre à La Chaux-de-Fonds ; le déménagement sur le site de Tivoli débutera fin mai 2024. Les premiers retours sont positifs, même si quelques résistances sont exprimées. Ce déménagement a permis de pallier la fragmentation entre les services et de favoriser les échanges, la transversalité et les espaces communs. Le projet Vitamine est principalement piloté par l'OORG.

Maîtres d'ouvrage d'utilité publique

Un défi stratégique à long terme auquel le SBAT est confronté concerne le soutien aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui construisent ou rénovent des logements d'utilité publique (LUP) (tome 2, p. 98). Le soutien aux MOUP se traduit par un crédit-cadre de 18 millions de francs sur huit ans (jusqu'en 2026) pour poursuivre la politique du logement et les appuyer (cf. rapport [18.023](#)).

Charge du service, ressources humaines (RH) et investissements

Ces dernières années, les effectifs du SBAT ont augmenté pour répondre à l'accroissement de la charge de travail. Cependant, en 2023, cette croissance a été plus faible que prévu : le compte de résultats fait état de 105,37 EPT au budget 2023, contre 94,62 EPT aux comptes 2023. La différence de -10,75 EPT s'explique par un écart entre les entrées en fonction budgétées et réalisées. Le domaine de l'exploitation a notamment subi une forte rotation du personnel ; de plus, l'engagement de deux collaborateurs a été reporté en 2024 à cause du retard pris dans le projet Vitamine.

Il faut savoir qu'au SBAT, les postes de chef-fe-s de projets sont financés par les investissements. Au niveau des projets gérés par crédit d'engagement (tome 2, p.104), on remarque que 49,84 millions de francs au total étaient budgétés pour l'année 2023, alors que les comptes 2023 font état d'un résultat de 41,34 millions de francs : le SBAT a investi moins que prévu.

Les député-e-s relèvent une difficulté à comparer la planification des investissements du SBAT année après année, étant donné la mise à jour du tableau des investissements en vue de chaque séance des comptes. Cette mise à jour rend la comparaison avec les années antérieures complexe.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)¹

Compte de résultats

Les comptes 2023 font état d'un résultat total de -65,5 millions de francs, soit une diminution de -3,87 millions de francs par rapport au budget 2023 : l'écart est notamment dû à une estimation trop optimiste au budget concernant la mise en application de l'arrêté sur la participation financière des parents d'enfants placés en institutions d'éducation spécialisée et à un écart entre les subventions budgétées et versées dans le domaine de l'accueil des enfants.

Charges de personnel, turnover et recrutement

Les comptes 2023 font état de 94,3 EPT, soit une variation de 2,1 EPT par rapport au budget 2023 (96,4 EPT), due à des vacances de postes. Les député-e-s ont demandé si ces dernières, ainsi que les problématiques en termes de ressources humaines mises en évidence par le rapport de la commission de gestion et d'évaluation (COGES) [24.603](#), ont une influence sur les comptes et les finances du service. Il a été répondu que ces éléments n'ont pas d'impact négatif pour le moment : le SPAJ ne rencontre pas de problème de recrutement suite au départ de collaborateur-trice-s (pour un poste ouvert, il reçoit une cinquantaine de postulations) et parvient à engager des profils de qualité. Par contre, on peut se demander si les effectifs du SPAJ suffisent à faire face à la charge de travail.

Gestion des places en institution et en familles d'accueil

Un postulat demandant un bilan de la « réforme SPEJ » permettra de montrer les manques existants – notamment en termes de places disponibles – et les mesures prises pour y remédier.

Durant la pandémie de Covid-19, les institutions se sont vidées, de nombreux parents ayant ramené leur(s) enfant(s) à la maison. Avec la fin de la crise sanitaire, le manque de places a augmenté, car les enfants sont retournés en institution et l'arrivée de mineur-e-s en provenance de Syrie, d'Érythrée et d'Afghanistan a aussi créé une hausse des demandes d'accueil. Suite à ces événements, la réduction du nombre de places dans les institutions a été gelée et des solutions ont été recherchées. L'inflation n'a pas amélioré la situation, la vie chère repliant de nombreuses familles sur elles-mêmes et les rendant moins enclines à accueillir des enfants.

Placements hors canton

Le SPAJ a parfois recours aux placements hors canton, souvent onéreux. Pour chaque demande de placement extracantonal, il vérifie cependant qu'il n'existe pas de solution adaptée dans le canton. Il faut savoir que, dans certaines situations (demande de prestations particulières, placements suite à une sanction pénale), il n'y a pas de solution d'accueil dans les institutions neuchâteloises. Le canton est alors tenu de faire appel aux structures extracantonales. Les décisions de placement hors canton ordonnées par la justice pénale des mineur-e-s échappent aussi au SPAJ : elles s'effectuent souvent d'après le [Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands](#). Dans ce cadre, d'importantes durées d'attente et un manque de places (notamment dans les structures d'accueil pour les jeunes filles sous mesure pénale) ont été relevés. Dernièrement, les placements extracantonaux ont été réduits par la force des choses, tous les cantons romands étant confrontés à un manque de places.

Service cantonal de la santé publique (SCSP)

Importante charge de travail du SCSP

L'année 2023 a été extrêmement chargée pour le SCSP. Le service a notamment été occupé par le déploiement du dossier électronique du patient (DEP), la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, l'adoption de la loi sur l'Accueil réseau orientation santé social (LAROSS), la validation des options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), la poursuite de la

¹ Service anciennement rattaché au DFDS mais examiné par les actuelles sous-commissions du DSRS

mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS), les rapports sur la politique sanitaire (POLSAN), sur le cautionnement des établissements médico-sociaux (EMS) et sur la planification hospitalière. Finalement, la gestion des crises (Covid-19, guerre en Ukraine, énergie, surcharge du système de soins) a également créé une sérieuse charge, posant la question de l'organisation future du système de santé et de sa capacité de résilience.

Compte de résultats

Les crises impactent largement le résultat de -415,5 millions de francs (cf. rapports [23.009](#), Inflation et crise sanitaire, à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 34,5 millions de francs au budget 2023, et [23.001](#), Crédit urgent – Désengorgement du RHNe, à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent d'un montant total brut de 2 millions de francs). Hors crise, le budget est respecté et tenu.

Charges de personnel et effectifs

La différence entre les comptes 2023 (33,5 EPT) et le budget 2023 (49,8 EPT) est due aux vacances de postes et à la classification des effectifs Covid : des postes au budget n'ont pas été comptabilisés aux comptes et les équipes liées à la crise sanitaire ont été réduites au fur et à mesure que les exigences diminuaient.

Charges de transfert

Les charges de transfert sont supérieures au budget de 32,63 millions de francs (budget 2023 : 376,96 millions de francs ; comptes 2023 : 409,59 millions de francs). Cette différence est due à des écarts dans les domaines suivants : provisions pour le déficit 2023 (+20,65 millions de francs, cf. rapport [23.009](#)), couverture du déficit RHNe 2022 (+11 millions de francs, cf. rapport [23.009](#)), renchérissement (+2,8 millions de francs, cf. rapport [23.009](#)), part cantonale des prestations hospitalières (+4,5 millions de francs, dépenses d'intensité), divers (+0,4 million de francs), Covid (-1,25 million de francs), EMS (-0,5 million de francs) et maintien à domicile (-5 millions de francs).

Détails du compte de résultats – PIG

Les enveloppes PIG ont globalement été respectées. L'écart entre le budget 2023 (89,4 millions de francs) et les comptes 2023 (128,2 millions de francs) résulte de la création de provisions (cf. rapport [23.009](#)). Le détail des PIG a été présenté aux commissaires : pour chaque institution de santé / domaine, le budget 2023 initial, le crédit supplémentaire éventuel, le budget revu et les comptes 2023 ont été présentés. La différence la plus importante entre le budget revu et les comptes 2023 concerne le RHNe (+6,56 millions de francs).

Détails du compte de résultats – Maintien à domicile

La différence entre le budget 2023, de 26,8 millions de francs, et les comptes 2023, de 20,9 millions de francs, s'explique par le fait que les prestations se sont développées moins vite en 2023 que les précédentes années. L'agenda était trop ambitieux concernant notamment l'ouverture de foyers de jour : le planning budgétaire n'a pas pu être réalisé.

Gestion du projet pilote d'aide à l'installation de médecins généralistes

Des rencontres ont régulièrement eu lieu entre le canton et les communes afin de présenter/coordonner ce projet pilote. Il est possible de recevoir une aide (à parts égales canton/communes) pour l'installation de cabinets médicaux : le canton rend les communes attentives au fait que ce dispositif existe, mais toutes ne l'utilisent pas. Des actions liées à la promotion de la domiciliation sont menées pour encourager les médecins généralistes à s'installer dans le canton.

Application mobile « approches »

Des retours sur le lancement de cette nouvelle application mobile destinée à soutenir les proches aidant-e-s dans leur quotidien ont été demandés. Au 22 février 2024, on comptait au total 2'900 téléchargements/installations depuis le lancement. De nombreuses personnes se sont cependant inscrites sur cette application sans forcément l'utiliser par la suite. Certains cantons latins sont intéressés par ce projet et d'autres réfléchissent encore à la manière dont ils pourraient l'appliquer.

Coûts des établissements autonomisés

Selon les commissaires, les établissements autonomisés représentent un risque financier pour le canton et des précisions sur la gestion de leurs coûts ont été sollicitées. Il a été répondu qu'il est procédé à un suivi régulier de leur activité financière : le but est que leurs budgets soient réalistes, équilibrés et tenus. De l'efficacité pourrait encore être gagnée au niveau de la gestion des flux de patient-e-s au sein/entre les établissements, de l'emploi de certains appareils médicaux (qui sont

sous-utilisés) et de la lutte contre le gaspillage. Il faut relever que les établissements autonomisés présentent régulièrement des mesures d'efficacité, mais que leurs résultats ne sont visibles que quelques années plus tard, le système de santé étant soumis à une grande inertie.

D'autre part, il faut savoir que l'État n'est pas partie prenante de la négociation des tarifs entre hôpitaux et assureurs. Si les hôpitaux se plaignent de sous-couvertures tarifaires, le canton ne peut pas vérifier leurs affirmations, étant donné qu'il ne participe pas aux négociations. Il peut cependant refuser un tarif qu'il jugerait trop bas, mais les assureurs peuvent recourir contre cette décision ; les établissements peuvent aussi dénoncer les conventions tarifaires s'ils sont insatisfaits.

Prévention et promotion de la santé

Les député-e-s ont demandé des précisions concernant l'indemnisation des associations qui travaillent avec le SCSP en faveur de la prévention/promotion de la santé.

Les prestations en matière de promotion de la santé et prévention des maladies sont cofinancées par la Confédération. Les activités dans ce domaine et certains événements liés « *n'ont pas été aussi importants que budgétés en raison notamment des ressources dédiées au domaine* » (tome 2, p. 94). Pour leurs prestations en matière de prévention/promotion, les associations sont défrayées avec un montant forfaitaire, qui n'a cependant pas été indexé à l'inflation depuis de nombreuses années.

Situation financière préoccupante du RHNe

Le déficit des comptes 2023 du RHNe atteint 34,5 millions de francs : une contribution extraordinaire de l'État a permis de réduire ce montant à 9,5 millions de francs (tome 1, p. 100), mais sans parvenir à l'effacer complètement. Cette situation est préoccupante. Lors de la préparation du rapport [23.009](#), les institutions de santé ont dû faire une projection de leurs pertes pour l'année 2023 : malheureusement, celle du RHNe était irréaliste et ses déficits ont été sous-estimés. Il n'a ensuite pas été possible de faire une provision suffisante pour supprimer totalement ce déficit.

Surcharge du RHNe

En général, l'hôpital garde un rythme de travail assez régulier, en prévoyant une activité plus importante la semaine que le week-end. Certains de ses services sont plus surchargés que d'autres. L'augmentation du nombre d'arrivées par le biais des urgences est problématique : une réflexion pour éviter les engorgements et améliorer les flux internes de patient-e-s doit être menée. D'autre part, un rapprochement entre le RHNe et le groupe Volta est en cours de discussion. Son déploiement devrait permettre de créer des synergies intéressantes.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les commissaires se sont étonné-e-s du fait que ce chapitre évoque la nécessité « *d'intégrer l'impact des changements climatiques sur la santé de la population* » et de renforcer la collaboration avec les autres services à cet égard, sans cependant mentionner le DDTE, ni le Plan climat. Les représentant-e-s du SCSP ont assuré qu'ils/elles tiennent compte des objectifs du Plan climat et des actions entreprises par le DDTE à ce sujet : le thème est traité de manière transversale.

Office d'organisation (OORG)

Difficultés et succès de l'OORG

En 2023, la principale difficulté de l'OORG a été de gérer la transversalité d'importants projets. La coordination transversale n'est en effet pas toujours évidente étant donné l'organisation matricielle et la configuration des services de l'État « en silos », des éléments qui péjorent les synergies. Suite à la nouvelle répartition des départements, l'OORG souligne aussi l'importance de ne pas perdre le lien avec certains services (notamment le SFIN). Enfin, plusieurs maladies de longue durée ont impacté l'équipe.

Malgré ces défis, plusieurs succès sont à relever en 2023 : le lancement du programme « méthodologie de projet », qui a permis d'analyser les pratiques de 40 chef-fe-s de projet, la réalisation de la première étape du programme Vitamine, les progrès opérationnels et politiques du projet PartenariatsNE, la migration de tous les processus ETNE (Signavio) et, enfin, les belles avancées du système de contrôle interne (SCI) : plus de 90% des entités de l'administration ont désormais un SCI « conforme » et une enquête de satisfaction sur l'accompagnement offert par l'OORG et son mandataire a montré des résultats très positifs.

Charges de personnel et EPT

Au niveau des charges de personnel, on relève un écart entre le budget 2023 (1'400'660 francs) et les comptes 2023 (1'022'164 francs). On retrouve cet écart au niveau des EPT (10,7 EPT au budget

2023, contre 6,3 EPT aux comptes 2023). Ces différences s'expliquent par le non-recrutement de postes au budget, car la charge liée à Vitamine n'a pas permis de développer de nouvelles prestations. De plus, avec le développement d'une méthodologie de gestion de projet, le « pipeline » des nouvelles prestations était plein. Enfin, étant donné l'arrivée à échéance du programme NE 2.0 en 2024, les honoraires en lien avec dernier ont été moindres dès 2023 et les effectifs prévus n'ont pas été activés.

Les député-e-s ont demandé si le fait que le nombre d'EPT soit inférieur aux prévisions budgétaires prêterait la réalisation de certains projets. Il a été répondu que l'OORG a eu les « *yeux plus gros que le ventre* » en voulant proposer de nouvelles prestations alors que le programme Vitamine crée une importante charge de travail. Pour rééquilibrer la charge du service, il a été renoncé d'initier de nouvelles prestations et de créer de nouveaux postes.

Vitamine

La première étape du projet Vitamine (ouverture du plateau de la Serre à La Chaux-de-Fonds) a été réalisée en 2023. Les retours sont généralement positifs. Pour faciliter la transition suite au déménagement, certains services ont accepté d'augmenter le taux de télétravail des collaborateur-trice-s.

Plan de mobilité

Le service des ressources humaines (SRHE) est responsable de la mise en œuvre du plan de mobilité. Ce dernier est opérationnel pour le site de La Chaux-de-Fonds, suite à quelques frictions de départ concernant l'utilisation des places de parc. Pour le site de Neuchâtel-Tivoli, le plan de mobilité a seulement été mis en œuvre à partir du 1^{er} mai 2024 : un retour pourra être fait d'ici quelques mois. Il faut relever que si de nombreuses personnes approuvent la philosophie générale du projet Vitamine, elles résistent davantage aux changements en termes de mobilité.

Service des communes (SCOM)

Allocation aux communes situées en altitude

Il n'y a rien de particulier à signaler concernant le résultat financier du SCOM, si ce n'est la nécessité de rester vigilant-e-s concernant la nouvelle allocation que le Grand Conseil a décidé d'attribuer aux communes situées en altitude, correspondant environ à la moitié de la part que l'État de Neuchâtel perçoit de la Confédération à cet égard (10,4 millions de francs). Pour l'année 2024, à titre transitoire, il a été décidé de financer cette nouvelle allocation par un prélèvement au fonds d'aide aux communes : il ne sera cependant pas possible de répéter cette opération en 2025.

Réalisations 2023

En 2023, le SCOM a notamment travaillé sur le contre-projet à l'initiative « Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes (initiative géotopographique) », rédigé des propositions de révision du dispositif de soutien aux fusions de communes, élaboré un projet de révision totale de la loi sur les communes, participé aux travaux relatifs à la réforme de la répartition de la part communale de l'impôt sur les personnes morales (PM), réfléchi à la réorganisation du service et déposé un rapport sur l'introduction du MCH2 et l'état des finances communales : en termes d'endettement et de degré d'autofinancement, les communes neuchâteloises sont plutôt mal placées en comparaison intercantonale, même si aucune d'entre elles ne présente de découvert au bilan.

Réorganisation du SCOM

Ces dernières années, les questions financières relatives aux communes ont pris de l'ampleur : vu qu'elles occupent une part importante des ressources, il a semblé logique de transférer certaines prestations à cet égard au SFIN ; l'adjoint au chef du SCOM sera dorénavant également rattaché au SFIN. De manière générale, les prestations envers les communes n'ont cependant pas été réduites ; certaines d'entre elles ont simplement été transférées. À l'avenir, la surveillance des communes par l'État devrait être allégée car, suite aux fusions, nombre d'entre elles se sont dotées d'exécutifs professionnels leur conférant une bonne capacité de contrôle/gestion ; la révision de la loi sur les communes intègre cette possibilité. Le contre-projet à l'initiative sur la création d'une cour des comptes a aussi étendu le champ d'action du CCFI, qui peut désormais être sollicité par les communes pour le contrôle de leurs comptes. Ces divers changements impactent le futur rôle du SCOM. À terme, il faudra évaluer quelles prestations le service pourra continuer de fournir et si leur volume restera suffisant. Pour l'instant, il n'est pas possible de se prononcer définitivement à cet égard.

Péréquation financière intercommunale et accueil des familles ukrainiennes

La péréquation financière intercommunale ne vise pas à gommer toutes les surcharges potentielles auxquelles les communes sont confrontées. S'il existe une compensation des charges scolaires pour les frais de traitement des enseignant-e-s suite à l'accueil des familles ukrainiennes dans les communes des Montagnes neuchâteloises, les frais engendrés par les autres dimensions de cet accueil (transports scolaires, utilisation des bâtiments scolaires) ne sont pas considérés dans le cadre de la péréquation.

Service de statistique (STAT)

Effectifs du STAT et charge de travail

Un poste de chef de projet a été transféré au STAT depuis le SCSP (0,6 EPT) et l'OORG (0,2 EPT), ce qui explique l'écart entre le budget 2023 (9 EPT) et les comptes 2023 (9,8 EPT). Cette opération neutre au niveau de l'administration cantonale favorise la synergie entre ces services et optimise leurs ressources pour éviter de les disperser, dans un contexte où la transversalité du rôle du STAT a gagné en importance.

Il est difficile de savoir si les effectifs du STAT sont suffisants pour répondre à toutes les demandes : lorsqu'une prestation complémentaire est sollicitée, la charge de travail supplémentaire qu'elle engendre est évaluée avant d'accéder à la requête. La plupart du temps, les demandes sont réalisables et le STAT ne doit pas renoncer à des mandats par manque de personnel. À une occasion, le personnel du STAT était insuffisant pour répondre à une requête du SCSP : ce service a finalement accepté de lui déléguer un collaborateur pour la réaliser. Environ trois quarts des charges du STAT représentent des charges de personnel (chef-fe-s de projets).

Défis de l'année 2023

Le STAT a fait face à plusieurs défis en 2023. Des difficultés concernant la recherche d'informations dans des registres inadaptés au dénombrement ont été relevées. D'autre part, le dernier exemplaire papier de l'annuaire statistique a été diffusé en 2023, ce qui pose la question de la présentation digitale de ces informations à l'avenir. L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) a aussi soulevé de nombreuses questions. Pour le moment, le STAT utilise l'IA de la même manière que les autres algorithmes, mais désire développer son gigantesque potentiel pour d'autres utilisations. Enfin, une nouvelle mission donnée à l'Office fédéral de la statistique (OFS) par le Conseil fédéral (gestion et science des données) a eu un impact sur le STAT et demande des adaptations.

Collaborations avec des partenaires externes

Au vu de sa petite taille, le STAT collabore avec l'OFS, les services de statistique des autres cantons et même l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) français. Les collaborateur-trice-s du STAT se basent souvent sur des données existantes pour effectuer leurs recherches. Ainsi, dans la rubrique 31 (biens, services et autres charges d'exploitation), les montants les plus importants sont dédiés à l'achat de données à l'OFS.

Recettes du STAT

Les recettes du STAT proviennent notamment de mandats pour les communes, pour Arcjurassien.ch (dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, OSTAJ) et d'un contrat avec le canton du Jura pour la production de statistiques publiques.

Secrétariat général du DFS (SDFS)

Accords de positionnement stratégique (APS)

Dans le tableau des projets gérés par crédit d'engagement (tome 2, p. 70), les député-e-s ont remarqué que 1'965'000 francs ont été budgétés en 2023 en faveur des APS, mais que rien n'a été dépensé. Cela s'explique par le fait que le budget est centralisé au SDFS, mais que les paiements effectifs à cet égard se font au travers des services métiers (notamment au service de la culture, tome 2, p. 184).

Service cantonal des sports (SSPO)²

² Service anciennement rattaché au DFDS mais examiné par les actuelles sous-commissions du DSRS

Succès 2023

La loi sur le sport (LSport) donne au canton la compétence de définir une politique du sport et de l'activité physique. Le SSPO a ainsi mis sur pied un [concept cantonal des sports](#), qui a été validé par le Conseil d'État en octobre 2023. Il s'agit de son principal succès durant l'année écoulée : ce concept apporte une réponse aux défis sociétaux, économiques et environnementaux multiples auxquels ce domaine est confronté. Un autre succès du SSPO en 2023 est la tenue du « Forum du sport neuchâtelois » et du « Mérite du sport neuchâtelois », deux événements qui ont permis de réunir les acteurs du domaine. L'année 2023 a aussi été caractérisée par la contribution du service à l'élaboration du contre-projet à l'initiative « 1% pour le sport » (rapport [23.041](#)), qui vise à trouver un compromis suffisamment large pour que les initiant-e-s retirent leur initiative.

Promotion du sport

Le résultat analytique concernant la promotion du sport (tome 2, p. 251) montre un important écart entre le budget 2023 (236'373 francs) et les comptes 2023 (15'494 francs). Cette différence provient principalement de la rubrique « coûts salariaux et de structure ». De nombreux projets ont été retardés/gelés dans le domaine de la promotion du sport à l'arrivée du nouveau chef de service et au vu de l'important travail engendré par l'élaboration du contre-projet à l'initiative « 1% pour le sport ».

Sports-Arts-Études (SAE)

Des précisions concernant les filières SAE ont été sollicitées. Le SSPO élabore, adapte et valide les critères que doivent remplir les élèves pour accéder aux filières SAE, en se basant sur les critères établis par les fédérations nationales des différentes disciplines. Par ailleurs, les « Talent Cards » permettent de reconnaître les jeunes athlètes membres de la relève, qui ont le potentiel pour devenir sportif-ve-s d'élite dans certains domaines. Comparé à d'autres cantons, Neuchâtel est plutôt généreux s'agissant des conditions d'accès aux filières SAE. Dans le domaine de l'art, les critères d'accès sont plus flous. Le canton a mis sur pied un projet d'accréditation pour les écoles artistiques et cinq écoles de danse ont déposé leur dossier.

2.1.2.3. Bilan et perspectives

La journée consacrée aux comptes 2023 a été l'occasion de constater à nouveau le fort engagement des services ainsi que l'ampleur du travail accompli ; qu'ils en soient vivement remerciés ici.

Les commissaires des sous-commissions de la COGES et de la COFI du DSRS souhaitent toutefois relever trois points de préoccupation, qui feront l'objet de suivis en 2024 :

- les risques encourus par le système sanitaire neuchâtelois face aux coûts de santé croissants, contrés par des restrictions budgétaires et face à la pénurie chronique de personnel soignant ;
- l'insuffisance de capacités cantonales d'accueil pour les mineur-e-s en difficulté (y compris à besoins spécifiques) qui nécessitent un placement en institution ou en famille d'accueil, ou encore en établissement concordataire lors de mesures pénales, alors que la capacité pour la Suisse romande est là aussi insuffisante ;
- l'écart important relevé entre les investissements projetés par le SBAT au budget 2023 et ceux effectivement réalisés, ceci d'autant plus si l'on ne tient pas compte du rachat du BAP. Les investissements voulus devant permettre la rénovation et l'assainissement du patrimoine bâti, les commissaires craignent les conséquences d'un retard cumulé.

Enfin, les commissaires se réjouissent de la mise en place de dynamiques transversales qui tendent à décroiser les départements ; le service au/à la citoyen-ne ne pourra qu'en être gagnant.

2.2. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

2.2.1. Rapport de la sous-commissions de gestion sur ses activités

2.2.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du DESC s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2023, en présence du secrétaire général du département. Selon les thématiques abordées, le chef du département et des chef-fe-s des services concernés ont participé aux séances. Les membres de la sous-commission des finances (SCOFI) du département ont participé aux séances relatives à l'examen des comptes 2022 et à l'examen du budget 2024.

2.2.1.2. Entités visitées

La SCOGES du DESC ayant visité de nombreuses entités et services en 2022, aucune visite n'a été réalisée en 2023.

2.2.1.3. Suivi des dossiers

La SCOGES s'est réunie le 11 janvier 2023 afin d'examiner les propositions de traitement des recommandations, motions et postulats échus au 31 décembre 2022 transmises par le département. La commission a décidé de laisser en suspens les objets concernant le patrimoine ou la culture, puisqu'ils seront classés dans le cadre du rapport sur la loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC), qui sera soumis au parlement en 2024. Il s'agit des postulats et motions suivantes : [98.154](#), [99.117](#), [05.186](#), [08.213](#), [13.137](#), [16.126](#), [19.192](#).

La sous-commission a proposé le classement d'une recommandation [21.190](#) concernant la crise Covid et a suivi l'avis du département pour le traitement des autres objets dans des rapports *ad hoc*.

La séance consacrée à l'examen des comptes 2022 du département a eu lieu le 4 mai 2023 en présence de la sous-commission des finances du DESC.

Les deux sous-commissions se sont également réunies le 9 août 2023 en visioconférence, pour un point de situation suite à la tempête du 24 juillet 2023 dans les Montagnes neuchâteloises. Le département a expliqué le déroulement de la catastrophe ainsi que ses impacts et les défis que cela a représenté pour les différents services du département.

Le 12 septembre 2023, la SCOGES a consacré une séance à la thématique de l'absentéisme, en présence du chef du service des ressources humaines de l'État (SRHE). Les discussions ont porté sur la manière dont les statistiques sont interprétées, ainsi que sur les moyens mis en place par le SRHE pour lutter contre l'absentéisme. La politique de recrutement, notamment pour les cadres, a également été abordée. La commission a en particulier été informée de la procédure utilisée pour recruter le nouveau commandant de police.

La séance du 12 septembre 2023 a également été consacrée à un point de situation avec le chef du service de l'économie (NECO), six mois après son entrée en fonction. Ce dernier a décrit le développement des relations avec les entreprises, les effets de levier des investissements et les soutiens apportés aux entreprises endogènes. Les membres de la sous-commission ont été informé-e-s que le domaine foncier représente un grand enjeu, puisque certains projets de développement économique échappent au canton en raison du manque de terrains à disposition.

La SCOFI et la SCOGES du DESC se sont réunies le 29 septembre 2023 pour examiner le budget 2024 du DESC.

2.2.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023

Les sous-commissions de gestion et des finances du DESC ont siégé le 2 mai 2024 en présence du chef du département, du secrétaire général et de la responsable financière, afin de procéder à l'examen du rapport de gestion financière 2023. Les thématiques abordées par les commissaires sont consignées ci-après. Les chef-fe-s de service ont été invité-e-s à se joindre, successivement, à la séance et ont ainsi pu apporter leur éclairage et des précisions lorsque cela s'est avéré nécessaire.

2.2.2.1. Considérations générales

Les principaux paramètres qui influencent le résultat des comptes du département sont les suivants :

Charges de personnel

À la police neuchâteloise (PONE), l'écart positif constaté entre le budget et les comptes s'explique principalement par des difficultés de recrutement et par le fait que la PONE est au bénéfice d'un effectif « donné » qui fluctue, en cours d'année, au gré des départs et des arrivées. Le recrutement d'aspirant-e-s permet, en principe, de corriger ce delta, mais la difficulté réside dans le fait qu'il a lieu 18 mois à l'avance. En cours d'exercice, la PONE s'efforce de respecter l'effectif fixé au plus près, tout en veillant à ne pas dépasser le budget. Pour ce faire, elle procède, si nécessaire, à des recrutements externes de policier-ère-s formé-e-s. Cela ne permet cependant pas de gommer complètement l'écart.

Le service pénitentiaire (SPNE) a également été confronté à des difficultés de recrutement, ce qui explique l'écart positif observé entre le budget et les comptes.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'évolution positive constatée découle notamment de la non-utilisation par la PONE du budget alloué pour le projet HELIUM (remplacement de la base de données InfoPol). Ce projet d'envergure va se déployer sur plusieurs années et il est difficile de prévoir à quel moment les coûts y relatifs seront engagés.

Amortissements du patrimoine administratif

L'écart favorable de plus d'un million de francs à la PONE résulte d'une replanification de projets d'investissements figurant au budget. Il s'agit notamment des travaux prévus dans le bâtiment administratif des Poudrières (BAP) qui n'ont pas encore débuté.

2.2.2.2. Examen de détail par service

Service des ressources humaines (SRHE)

Accompagnement et appui aux services/offices de l'État

Parmi les nombreux projets menés en 2023 et les tâches assurées par le SRHE, l'appui important apporté aux services de l'État est mis en exergue (réorganisations et restructurations, évaluations de fonctions, procédures juridiques, etc.). En matière de recrutement, le SRHE collabore étroitement avec les services, en gérant notamment toute la partie administrative. Une certaine autonomie leur est toutefois laissée, en particulier en ce qui concerne les procédures de recrutement proprement dites (tri des candidatures, entretiens, etc.).

Attractivité de la fonction d'agent-e de détention au SPNE

La question du travail de nuit a déjà été réglée, il y a dix ans, par l'intégration de cet inconvénient dans l'évaluation de la fonction. Compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées, ce sujet a toutefois été remis sur la table par le syndicat et devrait faire l'objet de nouvelles discussions.

Absentéisme, santé et sécurité au travail

Une diminution de l'absentéisme de 0,1% a été enregistrée en 2023.

Un poste est dédié aux questions de santé et sécurité au travail. Depuis pratiquement deux ans, son titulaire a toutefois consacré une grande partie de son temps au projet Vitamine. Il est prévu d'avoir recours aux structures mises en place durant la période de pandémie (correspondant-e-s au sein des services) afin de renforcer le domaine de la sécurité et de l'hygiène au travail. S'agissant des risques psychosociaux, le groupe de confiance, les entretiens annuels et les syndicats répondent aux besoins du personnel.

Démarche de dématérialisation

La démarche de dématérialisation évoquée l'année dernière suit son cours, notamment dans la perspective du déménagement du SRHE sur le site de Tivoli. L'optimisation de la gestion salariale et du suivi des temps et des absences dans SAP va dans ce sens. Un important projet d'amélioration de la gestion des droits, accès et ressources informatiques (SODA), lancé en collaboration avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), s'inscrit également dans ce cadre.

Tableaux de bord et monitoring des ressources humaines au sein de l'administration cantonale

Si la qualité des tableaux de bord établis par le SRHE n'est pas remise en question, la COGES a toutefois relevé, dans son [rapport 24.603](#), qu'il y avait lieu de s'assurer du bon usage des données récoltées. En réponse à cette préoccupation, le Grand Conseil a accepté le [postulat 24.142](#) intitulé « Monitoring des ressources humaines au sein de l'administration cantonale ».

Les tableaux de bord ne sont disponibles que depuis deux ans. La formation dispensée aux cadres intégrera un module traitant de ce thème. De plus, il a été décidé de mettre sur pied un réseau des responsables RH des grands services à des fins d'échange et de coordination.

Financement de postes par le biais du compte des investissements

Le financement de postes par ce biais rend la lecture des comptes difficile et peu transparente selon les commissaires.

Le département est peu concerné par ce type de financement, mis à part pour ce qui concerne un ou deux postes en lien avec le projet HELIUM (PONE) et 0,5 EPT dans le cadre des travaux menés à l'infirmerie de l'établissement de détention La Promenade (EDPR) (SPNE).

Le SRHE ne dispose pas d'un inventaire de ces postes. Chaque demande de ce type est examinée attentivement et doit être justifiée. Dans la plupart des cas, ces postes font l'objet de contrats de

droit privé de durée maximale. Seul le service financier (SFIN) est en mesure d'identifier si un poste est autofinancé ou non et, le cas échéant, par quel biais.

Turn-over

Le turnover s'est légèrement accru compte tenu de l'évolution positive du marché du travail. Pour identifier si une situation est problématique au sein d'un service, le SRHE croise un certain nombre d'indicateurs : absentéisme, mobilité interne et retours du terrain. À noter qu'un effectif suffisant est nécessaire pour que les données soient significatives.

Service juridique (SJEN)

Réorganisation

La réorganisation entreprise a abouti et donne satisfaction. Afin d'absorber la charge de travail supplémentaire en lien avec la révision des plans d'aménagement locaux (PAL), le service s'est vu attribuer 0,4 EPT supplémentaire.

Contentieux

Le SJEN a mis en place une plateforme qui permet d'assurer une meilleure prise en charge des dossiers. Les standards appliqués dans le cadre du traitement des contentieux vont être revus à la hausse dans le but d'en améliorer le monitoring. Au niveau du volume des dossiers, une stabilisation, après réduction des cas pendants, est observée.

Service cantonal de la population (SCPO)

Déménagement

Dans la perspective du déménagement du service à Tivoli, des réflexions ont été menées concernant l'accueil, les horaires d'ouverture des guichets, l'open-space, la confidentialité et les différents moyens de paiement offerts aux usager-ère-s.

Naturalisations

La hausse des demandes de naturalisation s'explique vraisemblablement par le fait que beaucoup de personnes aspirent à une certaine sécurité compte tenu de l'anxiété générée par les différents conflits dans le monde. De plus, l'on assiste certainement à la fin de la période de stabilisation qui a prévalu après l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la nationalité (LN) en 2018 et l'introduction d'exigences plus élevées, notamment concernant le niveau de français.

Service de la culture (SCNE)

Bureau culturel

Actuellement, le bureau est géré par l'association Culturecom et assure, parmi différentes prestations, une permanence qui répond à un besoin avéré. Dès 2025, une association *ad hoc* subventionnée par les pouvoirs publics devrait voir le jour et reprendre la conduite du bureau.

Aides Covid

Les aides Covid encore versées en 2023 concernent des projets de transformation financés à 50% par la Confédération et à 50% par le canton.

Projet « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 »

L'approbation du projet, par le jury national, consolide la candidature de la ville de La Chaux-de-Fonds. Une bascule va avoir lieu au niveau de la gouvernance. L'État ne sera plus représenté qu'au sein du comité restreint.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

Mesures de prévention contre le surendettement

Depuis deux ans, les personnes en difficulté font l'objet d'une détection précoce de la part des services de l'État, qui leur adressent un coupon leur permettant d'avoir recours aux services du Centre social protestant (CSP) ou de Caritas. Environ 20% des coupons distribués sont utilisés. Un dispositif *ad hoc* existe également pour les indépendant-e-s. L'office de recouvrement de l'État va aussi mettre en place des mesures pour lutter contre le surendettement.

Ressources humaines

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les cinq démissions enregistrées, notamment le futur déménagement du service, la surcharge et la pénibilité du travail.

Service de l'économie (NECO)

Promotion économique

Les activités de promotion du canton ont commencé à reprendre en cours d'année (accueil de délégations et voyages). Le NECO privilégie une approche partenariale dans le cadre des démarches entreprises, dont les retombées sont attendues à long terme. La proximité, la réactivité et l'accompagnement constituent les principaux atouts du NECO.

Domaine foncier

La densification des zones pour remédier à la pénurie de terrains disponibles est encouragée. L'État incite les entreprises à maximiser les espaces. La procédure de réservation des terrains a aussi été ramenée à six mois.

Le plan directeur cantonal a prévu trois sites principaux : La Tène, Le Crêt-du-Loche et Boudry. Des possibilités existent également à La Chaux-de-Fonds. Des recherches de terrains et des négociations sont aussi en cours entre Cressier et Cornaux. L'attractivité des sites dépend de la nature des activités déployées par les entreprises.

Tourisme neuchâtelois

Tourisme neuchâtelois bénéficie d'une grande autonomie, qui est revendiquée. Le NECO soutient certains projets touristiques, pour autant que ceux-ci répondent au critère de l'innovation.

Service pénitentiaire (SPNE)

Ressources humaines

Le taux d'absentéisme est resté stable à 4,5% et le turnover est de 7%.

Les travaux toujours en cours pour l'infirmerie de l'EDPR suscitent une certaine lassitude au sein du personnel. S'ajoute à cela le fait que la gestion des détenus est compliquée, leur attitude à l'égard du personnel étant perçue comme usante.

Manque de places de détention en Suisse

Selon certains médias, la construction de nouveaux établissements pénitentiaires serait rendue nécessaire dans la mesure où les prisons sont pleines en Suisse.

Des développements, parfois massifs, sont envisagés dans plusieurs autres cantons, mais pas à Neuchâtel. De gros travaux ont néanmoins été réalisés dans les deux établissements neuchâtelois afin d'augmenter leur capacité d'accueil (+14 places de détention).

Adaptation des tarifs journaliers à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Au sein du Concordat sur la détention pénale des adultes et des jeunes adultes, aucune indexation n'est prévue, mais cela va peut-être changer. Certaines institutions hors concordat ont, sans information préalable, procédé à l'adaptation du forfait en cours d'exercice, ce qui a justifié la demande d'un crédit supplémentaire.

Collaboration avec le CNP

La collaboration instaurée, sur la base d'un contrat de prestations, est très bonne. L'information circule parfaitement et l'entraide est excellente sur le terrain.

Police neuchâteloise (PONE)

Compte épargne-temps

Le passage de la retraite des policier-ère-s de 60 à 62 ans avait suscité une vague de mécontentement. Un terrain d'entente avait été trouvé avec les syndicats de police, à savoir qu'un départ à 61 ans était envisageable à condition que les collaborateurs supportent complètement les charges employé/employeur. Le compte épargne-temps est une mesure supplémentaire qui consiste à permettre au personnel policier de « parquer » des heures supplémentaires jusqu'à un équivalent maximum de quatre mois de travail, permettant, ainsi, d'anticiper le départ à la retraite d'autant. Les chiffres indiquent toutefois que le recours à ce système est peu pratiqué.

Concordat des entreprises de sécurité (CES)

Le nombre d'autorisations délivrées aux sociétés de sécurité privée est en augmentation.

Le CES, présidé par le chef de département, règle les modalités d'octroi des autorisations délivrées (conditions, validité, etc.). Ce secteur fait face à une forte activité, mais rencontre également des difficultés de recrutement. La situation actuelle ne traduit pas d'incertitude particulière.

Personnel féminin

Une certaine hétérogénéité est constatée au sein du corps, puisqu'en police scientifique le taux de femmes est de 50%, alors qu'il est de 0% au groupe d'intervention (GI) par exemple. En termes de recrutement, la communication est soignée et les candidatures féminines sont, à qualité égale, privilégiées, en particulier pour ce qui concerne les aspirant-e-s et les cadres.

Évolution de la criminalité – renforcement de la structure

Compte tenu de la hausse de la cybercriminalité, une brigade de cyberenquêtes (2,8 EPT) a été mise sur pied et les domaines de l'investigation et de l'analyse numérique ont été renforcés. Le reste de la structure policière est également mis à contribution dans ce domaine.

Le groupe Menaces et prévention de la violence (MPV) a également été renforcé, avec pour but de détecter les personnes présentant un risque et d'intervenir avant le passage à l'acte.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN)

En plus des travaux de retour à la normale post-crisis sanitaire et Ukraine, un état-major cantonal de conduite (EMCC) a été maintenu pour traiter de la problématique de la pénurie énergétique. À cela s'est encore ajoutée la gestion de la tempête dans les Montagnes neuchâteloises.

Projets reportés

Compte tenu des événements mentionnés ci-dessus, plusieurs projets ont été reportés, dont la révision de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LA-LPPCi). Les travaux ont maintenant débuté.

Une phase de priorisation est en cours concernant les autres projets à mener. Il est prévu de consulter les partenaires pour fixer le degré d'urgence des dossiers.

Réorganisation interne

Il s'agit de consolider la direction sans solliciter de poste supplémentaire. Le poste d'adjoint au chef de service (poste temporaire) est appelé à disparaître, mais le souhait est de le maintenir en le fusionnant avec un poste existant.

Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

En 2023, la somme à disposition était de 1'700'000 francs environ.

Le Conseil d'État a décidé de soutenir neuf manifestations d'envergure. Un montant – qui sera débloqué sur plusieurs années – a été prévu pour soutenir le projet « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 ».

La fortune du fonds se monte à 3'595'773 francs au 31 décembre 2023.

2.2.2.3. Bilan et perspectives

La sous-commission constate que le personnel travaille à flux tendu dans plusieurs services. Les raisons invoquées sont multiples : marché du travail dynamique, problèmes de recrutement liés à la pénibilité du travail pour certaines fonctions en lien direct avec les bénéficiaires, mais aussi impact du déménagement futur sur le site de Tivoli.

Il est, pour la sous-commission, d'autant plus important que le SRHE, qui dispose aujourd'hui de nombreux outils pour suivre et accompagner les collaborateur-trice-s, explique comment le monitoring des ressources humaines est appliqué sur le terrain ([postulat 24.142](#)) et quelles pistes sont poursuivies pour améliorer l'attractivité de certaines fonctions. Pour certains services, comme le SPNE, la question de l'augmentation du nombre d'EPT devra être reprise.

La sous-commission salue le fait que les préoccupations exprimées par certains services concernant le déménagement sur le site de Tivoli aient été entendues, avec des solutions à la clé. Elle suivra avec attention les demandes futures émises par les services pour améliorer leur cadre de travail sur ce site.

La sous-commission soutient la consolidation du poste de direction du SSCM, service qui a été mis sous pression depuis plusieurs années avec la pandémie, la guerre en Ukraine et la crise énergétique.

L'approbation, par le jury national, du projet « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 » réjouit la sous-commission. Cette dernière encourage le recours au fonds d'attributions cantonales de la Loterie romande pour soutenir cette manifestation phare pour le canton.

2.3. Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

2.3.1. Rapport de la sous-commission de gestion sur ses activités

2.3.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du DFDS s'est réunie à dix-huit reprises durant l'année 2023, en présence de M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du DFDS, et de son secrétaire général. Selon les thématiques abordées, elle a été accompagnée des chef-fe-s des services concerné-e-s et de membres de son secrétariat général. Lors de certaines séances, la SCOGES a convié les membres de la sous-commission des finances (SCOFI) à participer aux rencontres.

2.3.1.2. Entités visitées

Le détail des différentes visites réalisées dans le courant de l'année figure sous le point 2.3.1.3.

2.3.1.3. Suivi des dossiers

Les membres de la sous-commission de gestion du DFDS ont travaillé sur plusieurs grandes thématiques en 2023, dont, en particulier, le CPNE, la rénovation du cycle 3 et le rapport sur le SPAJ.

La SCOGES s'est réunie le 16 janvier 2023 afin d'examiner les propositions de traitement transmises par le département aux recommandations, motions et postulats échus au 31 décembre 2022. L'ensemble des propositions du DFDS a été validé par les membres des sous-commissions. Cette séance a également été consacrée au projet digitalisation et au nouveau responsable de la sécurité au SIEN. Des points divers ont été abordés, tels que le rapport d'audit sur la situation du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), la diffusion d'un rapport sur la fondation « l'enfant c'est la vie », sur le départ du directeur du Pôle Arts appliqués (AA) et sur l'avertissement donné à un enseignant du Lycée Jean-Piaget.

Les membres de la SCOGES, sur mandat de la COGES, se sont penchés sur le rapport Vicario dont a fait l'objet le SPAJ. Les séances du 15 février et 6 mars 2023 ont été consacrées à la présentation de ce rapport par le département. Les membres de la SCOGES ont décidé de se rendre à l'office de l'accueil extrafamilial (OSAE) et à l'office de la protection de l'enfant (OPE) le 10 mai 2023 pour évaluer le travail sur le terrain et auditionner les collaboratrices et collaborateurs présent-e-s sur les sites de Neuchâtel. Les membres de la sous-commission de gestion se sont rendus le 3 avril 2023 au service de la formation postobligatoire (SFPO) à La Chaux-de-Fonds, notamment pour échanger sur la réponse au postulat [19.185](#), Bilan de la rénovation du cycle 3. La sous-commission a estimé à cette occasion qu'il serait pertinent de poursuivre ses travaux sur une évaluation plus précise de cette réforme et de ses implications.

Le CPNE a été le sujet principal de la séance du 27 avril 2023. Les commissaires ont eu l'occasion de poser un éventail de questions sur les nombreux points suscitant des interrogations, notamment en lien avec le management et les ressources humaines dans cette « nouvelle » structure.

La séance consacrée à l'examen des comptes 2022 du département a eu lieu le 5 mai 2023, en présence des commissaires de la sous-commission des finances.

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Winz Wirth, post-doctorant à l'Université de Genève, le 15 mai 2023, au sujet de sa thèse sur la rénovation du cycle 3 et, de manière plus générale, au sujet de ses constats en lien avec cette réforme.

La séance du 23 mai 2023 a eu pour but de synthétiser les propos entendus le 10 mai 2023 lors de la visite de l'OSAE et de l'OPE.

Les membres de la sous-commission ont rencontré le recteur de l'Université de Neuchâtel le 8 juin 2023 au sujet des attaques informatiques qu'a subies l'Université de Neuchâtel. Elle a, à cette occasion, pu prendre acte du sérieux avec lequel l'affaire avait été traitée par l'Université et s'est montrée globalement rassurée quant aux mesures prises pour faire face à de nouvelles menaces de ce genre.

Un point de situation sur le projet MAE (Ma journée à l'école) a été fait le 12 juin 2023, en particulier au vu de la difficulté apparente du projet d'aller de l'avant dans certaines communes. Les membres de la SCOFI ont également participé à cette séance.

Les membres de la SCOGES ont rencontré deux conseillers communaux de la Ville de La Chaux-de-Fonds en date du 3 juillet 2023 au sujet du projet MAE et plus particulièrement sur les raisons du retrait de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans ce projet. Il est apparu que les raisons de ce retrait étaient évaluées de manière différenciée entre le canton et la commune en question. À ce stade, la sous-commission a observé que la nouvelle méthode de projet pilote visant à laisser aux communes une vaste marge de manœuvre était intéressante mais nécessiterait à l'avenir de donner un cadre et des garanties, en particulier financières, quant à la suite qui pourrait être donnée à des projets initiés sur le terrain.

Une autre séance agendée le 24 août 2023 a également eu pour sujet le rapport SPAJ.

Le 28 août 2023, une séance commune avec les membres de la SCOGES_SCOFI du DFS a été organisée et une présentation des projets bâtiments et formation a été dispensée.

Le 8 septembre 2023, la SCOGES a repris ses travaux en lien avec le SPAJ.

La SCOFI et la SCOGES se sont réunies le 28 septembre 2023 pour examiner le budget 2024 du DFDS.

Le 26 octobre 2023, les membres de la SCOGES se sont réunis pour poursuivre leur réflexion sur la rénovation du cycle 3, notamment en évoquant l'idée de lancer une évaluation de cette politique publique par la COGES. Ce sujet sera repris lors de la séance du 14 novembre 2023, qui sera également consacrée au rapport SPAJ.

Le 5 décembre 2023, les membres de la SCOGES ont examiné le projet de rapport « rénovation du cycle 3 » et se sont penchés sur la définition d'une proposition de méthode d'évaluation de cette politique publique.

2.3.1.3.1. Suivi de la situation du SPAJ

Les discussions relatives à la situation du SPAJ se poursuivront encore en 2024. Les membres de la SCOGES tiennent toutefois à partager, dans le cadre du présent rapport, quelques observations relatives à la participation financière des parents aux frais de placement. En effet, les entretiens et un examen détaillé lors d'une séance *ad hoc* de la sous-commission ont permis de mettre en évidence plusieurs critiques et des inquiétudes du personnel du SPAJ en lien avec l'arrêté du 4 mai 2020 concernant la participation financière journalière des parents aux frais de placement et le financement des familles d'accueil avec hébergement (RSN 400.100), d'abord en lien avec la procédure prévue, puis avec le fond de l'arrêté lui-même.

Cet arrêté a été adopté par le Conseil d'État pour régler la contribution journalière que doivent payer les parents d'un enfant placé pour chaque jour de placement en institution d'éducation spécialisée (IES), en suivi en appartement ou en famille d'accueil avec hébergement (art. 1 et 2 de l'arrêté). D'un point de vue juridique, il s'agit ici de rappeler que le devoir d'entretien des parents envers leur enfant découle directement du droit civil fédéral (art. 276 CC) et ne peut donc être fixé dans un cas concret que par un tribunal civil. À des fins d'efficacité, l'arrêté précité fixe toutefois une méthode de calcul de cette contribution pour un enfant placé (art. 10ss. de l'arrêté) tout en prévoyant formellement que cette contribution soit fixée « d'entente entre les parents » (art. 8 de l'arrêté) et qu'en absence d'accord, l'État intervienne en justice pour fixer la juste contribution (art. 9 de l'arrêté). On se trouve donc face à un régime administratif spécial dans lequel l'État prévoit la méthode de calcul d'une contribution, sans toutefois pouvoir formellement l'imposer par voie de décision sans avoir obtenu l'accord du parent ou avoir agi devant un tribunal.

Les critiques « procédurales » et « de fond » de cet arrêté et son application sont ainsi les suivantes :

1. Il est largement observé que le rôle des IPE dans le processus de fixation de la contribution des parents n'est pas adéquat. En effet, dans la pratique, une fois que l'unité financière du SPAJ a effectué un premier calcul de la contribution des parents au placement de leur enfant, c'est l'IPE qui doit mener les « négociations » avec les parents, voire, pour des parents rentiers, remplir une demande de prestations complémentaires. Alors que les échanges entre l'IPE et les parents quant au placement de leur enfant sont souvent sensibles et peuvent avoir un fort impact sur le bien-être de celui-ci, des négociations financières sont de nature à « polluer » ces échanges qui devraient rester axés uniquement sur le bien de l'enfant, a fortiori dans le cas de familles précaires. Afin d'éviter cet important biais, la relation entre l'IPE et les parents ne devrait pas

inclure les questions financières. Il faut souligner que cette répartition fonctionnelle des rôles ne relève pas directement de l'arrêté, mais bien de son application par le service.

2. L'arrêté est également critiqué pour ses effets sur la situation financière de certaines familles. Il convient à ce titre de préciser que les parents bénéficiaires de prestations complémentaires ou de l'aide sociale voient leur contributions prises en charge par ces deux institutions sociales (art. 11 et 15 de l'arrêté). Pour les autres familles, la contribution équivaut, par mois de placement, à environ 2,2% du revenu du ménage (chiffre 2.6 de la déclaration d'impôt, soit le total des revenus avant déductions), auquel est déduit un montant fixé selon le tableau ci-dessous :

Taille du ménage (y compris l'enfant placé en IES, en suivi en appartement ou en FAH)	Montant déduit du chiffre 2.6 Fr.
2 personnes	40'000.–
3 personnes	50'000.–
4 personnes	60'000.–
5 personnes	65'000.–
6 personnes et plus	75'000.–

On peut retenir de ce barème qu'il prévoit une contribution progressive en proportion du revenu du ménage qui tend vers environ 26% du revenu (2,2% par mois*12 mois). Dans une famille de quatre personnes dont le revenu annuel serait de 120'000 francs, les frais mensuels s'élèveraient concrètement à 1'300 francs par mois pour un enfant placé, soit environ 43 francs par jour.

La sous-commission, qui rappelle que la contribution devrait tout au plus avoisiner ce que coûte effectivement le placement d'un enfant à l'État, estime que le calcul de la contribution est en soi globalement équitable, mais qu'il doit être tempéré pour ne pas dépasser fortement ce qu'aurait coûté à un ménage le fait de garder son enfant à domicile.

Elle souligne qu'il existe un biais dans cette méthode : le fait que certains frais (en particulier le loyer) subsistent pour les parents, même si l'enfant n'est plus à domicile, et ce notamment dans les cas où l'enfant revient de temps en temps chez lui, est placé pour une durée limitée ou encore durant la période de transition durant laquelle la famille recherche un logement plus petit.

La sous-commission tient toutefois à souligner que le présent arrêté, qui a permis l'abandon d'un système de forfait depuis juin 2020, constitue une amélioration notable de la situation d'une grande majorité de parents.

La problématique relevée ci-dessus doit par ailleurs être mise en perspective avec le peu de personnes actuellement touchées de manière importante par les effets de l'arrêté, soit, pour novembre 2023, sur 93 parents :

- 44 qui ne paient rien ;
- 15 qui paient entre 5 centimes et 10 francs par jour ;
- 23 qui paient entre 10 et 25 francs par jour ;
- 6 qui paient entre 25 et 33 francs par jour ;
- 4 qui paient entre 33 et 58 francs par jour ;
- 1 qui paie 109 francs par jour.

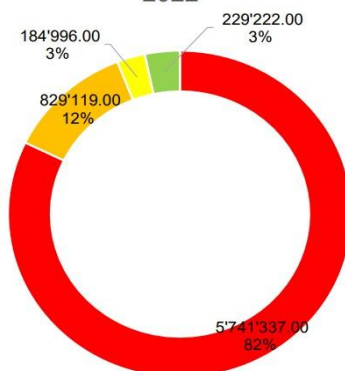
La contribution moyenne s'élève à 9,91 francs par jour.

Mesures du département

Lors d'une séance en présence de la cheffe du département en charge, de son état-major et du chef de service, une présentation et une discussion plus approfondies ont pu avoir lieu en lien avec l'arrêté précité. Il ressort des travaux menés par un groupe de travail une proposition de modifier la pratique de mise en œuvre de l'arrêté dès janvier 2024, afin de séparer clairement les compétences financières du rôle social des IPE.

La sous-commission a pris note avec satisfaction de la volonté affichée du département et considère que cela constitue une amélioration notable concernant la première problématique. Pour ce qui est de la méthode de calcul, le département n'a pas communiqué de volonté de la modifier à brève échéance. Les chiffres dans le tableau ci-dessous liés à la provenance des financements pour les placements en institutions ont en revanche été communiqués par le DFDS à la sous-commission.

CHF 6'984'674.- de participation aux frais
2022



Commentaires de la sous-commission

Le département a revu la répartition des rôles liés à la facturation dès le 1^{er} janvier 2024.

La sous-commission estime que le département pourrait profiter d'une révision future de l'arrêté pour affiner sa méthode de calcul de la contribution des parents, en particulier afin qu'elle prenne en compte les frais que continuent d'engager les parents en lien avec leur enfant placé (part de loyer, etc.) et ainsi d'éviter que le budget d'un ménage ne se péjore nettement à la suite du placement d'un enfant. Cette situation crée en effet une double inégalité de traitement : d'abord en lien avec un ménage dont les enfants n'ont pas besoin d'être placés, et ensuite par rapport aux ménages dont les frais de placement sont intégralement pris en charge (bénéficiaires PC ou de l'aide sociale). Or, il n'y a aucun intérêt public (incitatif, punitif...) à ce qu'une famille soit financièrement péjorée parce que l'un de ses enfants nécessite d'être placé.

2.3.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023

2.3.2.1. Considérations générales

Suite à la réorganisation des départements, les sous-commissions du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) sont désormais en charge du Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD). Elles se sont réunies le 2 mai 2024 pour examiner les comptes 2023 et le rapport de gestion financière, selon la nouvelle attribution des services. La confusion sur le périmètre exact des services examinés selon l'ancienne ou la nouvelle organisation des départements a été relevée par les commissaires, qui ont regretté ce manque de clarté. De fait, c'est la nouvelle structure des services qui a occupé les travaux ci-dessous, quand bien même les comptes se rapportent à l'ancienne organisation.

La séance s'est déroulée en présence de la cheffe du DFFD, du secrétaire général ainsi que du responsable financier. À cette occasion, les représentant-e-s du département ont commenté le compte de résultats (cf. tome 2, page 201). Au cours de cette séance, les thématiques ci-après ont été abordées :

Compte de résultats

Un léger écart défavorable est constaté entre le budget 2023 et les comptes 2023 du DFDS, à hauteur de 2,2 millions de francs (0,5%), s'expliquant notamment par la crise ukrainienne et la difficulté de prévoir les effets du conflit sur les effectifs du personnel.

Les services nouvellement rattachés au DFFD présentent des écarts conséquents de 130 millions de francs de détérioration pour le service financier (SFIN) sur un budget de 383 millions de francs (34%) compensés par un montant analogue en amélioration des comptes du service des contributions (SCCO).

Charges de personnel

En se référant aux arbitrages financiers à réaliser dans le cadre des processus budgétaires, l'écart à hauteur de 12 millions de francs étonne et pousse à s'interroger sur la nécessité d'augmenter l'écart statistique et sur l'éventuel lien à faire avec des difficultés de recrutement auxquelles est confronté l'État de Neuchâtel.

S'agissant de l'écart statistique, la cheffe du département confirme l'importante discrédance entre les EPT budgétés et les EPT réels. Les charges de personnel budgétées dans le système SAP prennent en compte les postes dès le 1^{er} janvier, même si la prise en fonction du poste se fait en cours d'année. De plus, la masse salariale est calculée sur la base du salaire perçu par les collaborateurs-trice-s en fonction, dont le profil est souvent senior, alors que les nouvelles personnes recrutées, généralement avec un profil junior, perçoivent souvent un traitement plus bas.

À cet aspect technique, il faut ajouter les difficultés de recrutement, compte tenu de la situation de quasi-plein-emploi. Les charges de personnel enseignant et administratif ne sont pas gérées de la même manière : le SRHE budgete les charges salariales du personnel administratif, alors que les écoles (secondaire 2) calculent les charges en fonction des effectifs de la future rentrée scolaire, ce qui génère des écarts. Quant à l'école obligatoire, les charges se retrouvent à la rubrique 36 du compte de résultats, car les salaires sont subventionnés par l'État.

La cheffe du département confirme que le service informatique (SIEN) peine particulièrement à recruter. La crise ukrainienne explique également cet écart, le département ayant prévu un nombre trop élevé d'engagements d'enseignants.

Situation ukrainienne

Des moyens importants ont été mobilisés pour intégrer les étudiant-e-s ukrainien-ne-s dans les filières postobligatoires, alors qu'il a été démontré par la suite que la demande n'était pas au rendez-vous. La cheffe du département indique que d'importants moyens ont été mis à disposition pour l'école obligatoire, tout en rappelant que cette dernière relève de la compétence communale, avec subventionnement des salaires par l'État. Des moyens ont également été débloqués au niveau postobligatoire, permettant d'ouvrir des classes voies JET (Jeunes en transition). Le nombre d'élèves ukrainien-ne-s s'est avéré nettement inférieur à ce qui avait été annoncé. Ces moyens mis à disposition n'ont pas été redirigés vers l'école obligatoire. Les subventions prévues par le canton pour l'intégration des élèves ukrainien-ne-s à l'école obligatoire ont permis à certaines communes d'ouvrir des classes. Les communes ayant intégré ces élèves dans les classes ordinaires ont bénéficié de mesures ordinaires (payées à 45% par le canton et à 55% par les communes) ; ces mesures concernent notamment le soutien langagier et le matériel pédagogique payé par l'État (traduction).

Absentéisme et pénurie d'enseignant-e-s

La cheffe du département rappelle que le suivi de l'absentéisme doit être réalisé par les communes au niveau de l'école obligatoire. Le service des ressources humaines suit et monitore les absences des enseignant-e-s du secondaire 2, qui correspondent à un taux qui se situe à 2,9% en 2023. Le département relève qu'il est relativement facile de trouver des enseignant-e-s formé-e-s pour le postobligatoire. Des actions sont toutefois mises en place pour promouvoir et valoriser la profession d'enseignant-e. Les conditions-cadres de l'école étant fixées par le canton, l'absence de consolidation des statistiques communales est d'autant plus étonnante. Le nombre moyen d'élèves par classe subventionnée est fixé par le canton, ce qui laisse toutefois la latitude aux communes de modifier le nombre d'élèves par classe.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s d'établissements scolaires (CAPPES)

Le rattachement du CAPPES au service de la santé publique (SCSP) est justifié par le fait que de nombreuses thématiques évoquées à l'école, telles que la santé scolaire, ne sont toutefois pas en lien direct avec l'école. Le Conseil d'État estime que les interactions entre le CAPPES et la santé publique sont nombreuses (un programme de santé mentale est également déployé par le service de la santé publique). Les enseignant-e-s de l'école obligatoire ou postobligatoire contactent le CAPPES de manière confidentielle et ce dernier fonctionne de manière indépendante. Ce centre échange avec des professionnel-le-s sur des thématiques de la santé.

Comptes d'investissements – principaux projets

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la [recommandation 22.205](#), le département a suspendu ses travaux sur le projet en lien avec l'éducation numérique. De plus, certains aspects découlant de la recommandation ont été revus.

Les retards en termes d'investissements, notamment au Lycée Jean-Piaget, sont dus principalement à la difficulté d'approvisionnement en matériel. De plus, suite à la tempête du 24 juillet 2023 dans les Montagnes neuchâteloises, les couvreurs travaillant sur la rénovation du Lycée Jean-Piaget ont été libérés par le département afin de réparer prioritairement les habitations sinistrées.

2.3.2.2 Examen de détail par service

Le tome 2 du rapport du Conseil d'État a été examiné service par service. Les principales thématiques abordées par les commissaires sont développées ci-après :

Secrétariat général du DFDS (SFDS)

Pour répondre à la crainte de certain-e-s député-e-s que le projet MAÉ³ ne soit, à l'avenir, porté uniquement par le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et donc supervisé par le Département de la santé, des régions et des sports (DSRS), le département précise que d'autres projets tels que l'insertion des jeunes sont également des projets interdépartementaux. La collaboration interdépartementale est primordiale dans le fonctionnement de l'État.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

La page 215 du tome 2 montre que les coûts du groupe de prestations « enseignement spécialisé » sont supérieurs aux coûts du groupe de prestations « pédagogie et scolarité ». Le département précise que les charges d'orthophonie sont également imputées au secteur « pédagogie et scolarité », tout comme les coûts salariaux du personnel de l'office de l'enseignement spécialisé (OES). L'enseignement spécialisé (CERAS⁴, Perce-Neige et Malvilliers) représente un coût total à hauteur de 35 millions de francs.

Écoles spécialisées

Les chiffres indiqués dans le rapport peuvent surprendre, dans la mesure où l'objectif du canton est d'intégrer au maximum les élèves des écoles spécialisées dans la scolarité ordinaire. Le département confirme l'augmentation du nombre d'élèves à placer en écoles spécialisées ; ce chiffre inquiète le département, qui tend à y apporter une solution. Cependant, il est rappelé que l'objectif n'est pas de placer moins d'élèves en écoles spécialisées dans le but de réduire les coûts, mais de respecter la Déclaration de Salamanque⁵.

Soutien pédagogique spécialisé (SPS)

Il s'agit d'une mesure renforcée dispensée par des enseignant-e-s spécialisé-e-s en classes ordinaires. Bien que le rapport sur les comptes 2023 ne mentionne pas d'indication sur l'évolution des aides, le département indique que celles-ci sont en permanente augmentation. Les mesures ordinaires concernent la rubrique 36, alors que les mesures renforcées sont intégralement à la charge de l'État (charges de personnel).

Jeunes sans solution

Un député demande si le département possède des statistiques sur le nombre de jeunes sans solution à la fin de l'école obligatoire. Il lui est confirmé que ces chiffres existent, cette problématique étant au centre de l'attention dans le cadre du nouveau dispositif sur l'insertion des jeunes. Une évolution positive se dessine notamment pour les jeunes de 25 ans sans formation achevée. Le canton de Neuchâtel est sur le point de rattraper son retard sur cette problématique. Un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil verra le jour prochainement.

Service financier (SFIN)⁶

Encadrement des communes

Suite à analyse par les services concernés et par le SJEN, il s'avèrerait pertinent que le service financier reprenne l'encadrement financier des communes actuellement assumé par le service des communes (SCOM). Le Conseil d'État statuera prochainement sur cette question.

³ Ma journée à l'école.

⁴ Centre régional d'apprentissages spécialisés.

⁵ La Déclaration de Salamanque formule des orientations pour passer de l'éducation traditionnelle dite « spéciale », destinée aux élèves déficients, à une éducation « inclusive » pour des enfants considérés comme ayant des « besoins éducatifs particuliers ».

⁶ Service anciennement rattaché au DFS mais examiné par les actuelles sous-commissions du DFFD

En parallèle, le règlement d'application de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFInEC) devant être révisé, le service financier a rencontré l'ensemble des communes afin de recueillir les éléments techniques problématiques pour les administrations communales. Le service financier sera à la disposition des communes, notamment pour dispenser une formation de base aux conseiller-ère-s général-e-s et aux conseiller-ère-s communal-e-s, si cette modification est acceptée.

Réévaluation du patrimoine administratif des entités partenaires de l'État

Au sujet de la réévaluation du patrimoine administratif des entités partenaires (RHNe, TransN et BCN), il est demandé sur quelle base elle a été réalisée. Le service financier rappelle la règle, à savoir de valoriser les titres de l'État à la valeur des fonds propres de l'institution lors du dernier exercice clos, sauf pour la BCN, l'ECAP et la CCAP. En ce qui concerne le RHNe, les impacts avaient été anticipés, cependant, pour des raisons de calendrier comptable, cette anticipation a été supprimée dès la clôture 2023.

Les charges de transfert à hauteur de 12,5 millions de francs sont liées à ces réévaluations des participations des entreprises publiques du patrimoine administratif non prévues au budget. Ces réévaluations sont réalisées annuellement.

Office de recouvrement (OREE)

Le taux de rotation du personnel de l'office de recouvrement de l'État attire l'attention des député-e-s. Des difficultés de plusieurs natures ont été soulevées, notamment des problèmes de communication à l'interne, mais également avec d'autres services et avec les partenaires sociaux. Cet office a beaucoup grandi ces dernières années. Une réorganisation validée le 19 février 2023 par le Conseil d'État est en cours.

Réserves de lissage et conjoncturelle

L'alimentation conséquente de la réserve de lissage à hauteur de 54 millions de francs découle en partie d'un biais systématique constaté dans l'élaboration des plans financiers et des tâches. Le service étudie des pistes pour préserver ce mécanisme important à la stabilité financière de l'État tout en corrigeant cette tendance. Contrairement à ce qui était prévu au budget 2023, la réserve conjoncturelle n'a pas été ponctionnée pendant l'exercice et atteint le plafond maximal autorisé de 120 millions de francs. L'accumulation en réserve de montants de cette importance ne satisfait pas pleinement certain-e-s commissaires, qui y voient une thésaurisation exagérée.

Service des contributions (SCCO)⁷

Une députée demande de pouvoir distinguer l'augmentation des recettes de l'impôt des personnes morales provenant de l'augmentation du taux OCDE et celle liée à la conjoncture. En comparant les comptes 2022 et 2023, il est constaté que l'impôt des personnes morales a augmenté de plus de 60 millions de francs. Concernant les personnes physiques, les recettes fiscales n'ont que peu augmenté entre 2022 et 2023. La correction de la progression à froid intégrée aux tranches 2023 a contribué au fait que les recettes n'ont pas davantage augmenté.

L'augmentation de l'impôt à la source est due au fait que l'introduction de la réforme y relative concernant la taxation ordinaire ultérieure a provoqué, dans les comptes 2022, un transfert important de l'impôt à la source à l'impôt ordinaire. Cela a eu pour effet de baisser fortement les recettes fiscales de l'impôt à la source (deux années de correction). Or, en 2023, la correction ne concernait qu'une année, ce qui a de fait augmenté, en comparaison à 2022, les recettes de l'impôt à la source. Parallèlement, les revenus des salariés soumis à la source ont également augmenté.

La digitalisation ne permettra pas forcément de réduire le nombre important de demandes téléphoniques que reçoit le service, les contacts de personne à personne étant privilégiés.

L'impôt sur les successions en ligne directe est très volatil, mais il correspond à 8 à 9 millions de francs environ de recettes fiscales.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Il est regrettable de constater que seuls les cours de solfège sont dispensés sur l'ensemble du territoire neuchâtelois.

⁷ Service anciennement rattaché au DFS mais examiné par les actuelles sous-commissions du DFFD

Autres entités

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), les lycées Jean-Piaget, Denis-de-Rougemont et Blaise Cendrars et le CPNE n'ont pas amené de questions de la part des commissaires.

L'examen de la gestion financière des autorités (CCFI, AUEX, CHAN, AULE et AUJU) n'a pas non plus suscité de commentaires de la part des commissaires.

2.3.2.3. Bilan et perspectives

Des remerciements sont adressés aux collaborateurs et collaboratrices des différents services pour leur travail conséquent et pour les efforts déployés tout au long de l'année. La cheffe du département, son secrétaire général et les chefs de service présents ont répondu avec transparence aux questions posées par les membres de la sous-commission, sachant bien entendu que les thématiques abordées mériteraient parfois de vastes échanges qui ne peuvent être tenus dans le cadre limité de l'examen des comptes.

Les commissaires se réjouissent de l'augmentation des recettes fiscales dans le canton de Neuchâtel.

Il est utile de rappeler que l'écart constaté s'agissant des charges de personnel sont la conséquence d'une budgétisation prudente des charges du personnel enseignant et des effets imprévisibles du conflit ukrainien sur les effectifs du département.

2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.4.1. Rapport de la sous-commission de gestion sur ses activités

2.4.1.1. Généralités

La sous-commission (SCOGES) a tenu ses séances les 31 janvier, 3 février, 8 mars, 9 et 31 mai, 29 juin et 22 septembre 2023.

La SCOGES du DDTE s'est également réunie en présence de la sous-commission des finances (SCOFI) du DDTE à deux reprises, les 5 mai et 28 septembre 2023, dans le but d'examiner le rapport de gestion et les comptes 2022, ainsi que le budget 2024 du DDTE.

Cette année a permis à la SCOGES de poursuivre les visites des services du département qui avaient débuté en 2022. Le chef du DDTE a été présent lors de l'examen des objets en suspens le 31 janvier 2023, de même que lors de l'examen des comptes et du budget. Durant les visites des services, le département a été représenté par le secrétaire général.

2.4.1.2. Entités visitées

En 2023, la SCOGES a visité le service de l'agriculture (SAGR), le service de l'énergie (SENE), le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF), le service des transports (SCTR), le centre forestier et d'équarrissage de Montmollin et Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA).

Service de l'agriculture (SAGR)

Cette séance s'est déroulée le vendredi 3 février 2023 dans les locaux d'Evologia à Cernier. Le chef de service et les chefs d'office ont présenté la structure du service, les défis à relever, ainsi que ses missions, étroitement liées à la législation fédérale. Le département a souligné que la mise en œuvre de cette dernière représente une large partie du travail du service. Cette année a également été marquée par l'élaboration du rapport quadriennal sur l'agriculture à destination du Grand Conseil. Un point a été fait sur le rattachement de la mission de réinsertion sociale et professionnelle d'Evologia au SAGR depuis 2013.

La rencontre a aussi permis d'aborder la mise en œuvre, depuis juin 2022, des quinze actions du plan phytosanitaire cantonal et des sept mesures du Plan climat qui concernent le SAGR. L'évolution de l'agriculture et de la viticulture bio dans le canton a été évoquée et un retour d'information sur le cas de la porcherie des Ponts-de-Martel a été transmis.

La rencontre s'est terminée par un repas en commun au restaurant La Terrassiette.

Service de l'énergie (SENE)

Les membres de la sous-commission ont rencontré le chef de service et son adjoint, ainsi que la cheffe de la section eaux et sols le mercredi 8 mars 2023 dans les locaux du SENE à Peseux. Le rapport [22.043](#) du Conseil d'État sur la qualité des eaux du canton de Neuchâtel devant alors faire l'objet d'un traitement imminent par le Grand Conseil, cette question a occupé une large part de la discussion et a fait l'objet d'une présentation complète. Ce thème a soulevé de très nombreuses questions de la part des commissaires.

Compte tenu des enjeux liés à l'approvisionnement énergétique durant l'hiver 2022-2023, la séance a aussi été consacrée à un exposé concernant le potentiel cantonal de production d'électricité d'origine renouvelable et la pesée des intérêts à mener en lien avec la biodiversité. Un point sur la gestion de la crise énergétique a également été fait.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Cette rencontre s'est tenue le mardi 9 mai 2023 dans les locaux du SGRF, sis à Tivoli. Le chef de service a présenté la structure de cette entité quelque peu méconnue, mais comptant tout de même 49 EPT et pouvant se prévaloir d'être autoporteuse.

Les applications métiers et les systèmes d'information utilisés ont été présentés. Les commissaires se sont notamment intéressé-e-s au potentiel de ces applications pour la récolte des données énergétiques.

La réunion s'est conclue par une visite du service.

Service des transports (SCTR)

Les commissaires ont rencontré les représentants du service le mercredi 31 mai 2023, dans les locaux du SCTR à Tivoli. Outre une présentation des principales missions et des ressources à disposition pour les mener, le chef de service a fait un point de situation sur le projet de ligne directe. Il a exposé les différentes variantes de tracé, les contraintes propres à ce projet sur le matériel roulant, le calendrier prévisionnel, les campagnes de sondage, ainsi que les options pour les gares qui ne seront plus desservies.

D'autres chapitres d'importance ont été abordés ensuite, avec les mesures d'économies prévues par la Confédération et les tarifs des transports publics (organes compétents et impacts de la tarification sur la fréquentation).

Les échanges ont ensuite porté sur les liaisons transfrontalières au Col-des-Roches et aux Verrières, sur l'horaire 2024-2025, sur l'avenir de la ligne de chemin de fer actuelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et sur les prochaines acquisitions de matériel roulant.

Centre forestier et d'équarrissage

La sous-commission s'est rendue sur le site du centre forestier et d'équarrissage à Montmollin pour une visite le 29 juin 2023 en présence du chef du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et du chef du service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV).

Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)

La sous-commission s'est rendue le vendredi 22 septembre 2023 sur le site de NEVIA à Boudry. La présentation a permis de dresser un rappel historique de la répartition des compétences pour l'entretien des routes nationales, de préciser le périmètre d'action de NEVIA, ses missions, ainsi que sa structure. Finalement, les enjeux, évolution et défis ont été détaillés, notamment sous les angles de la transition énergétique, de la biodiversité, de l'organisation du travail et de la mise en œuvre du concept d'exploitation.

La rencontre s'est terminée par une visite du site.

2.4.1.3. Suivi des dossiers

Les dossiers relevant du DDTE ont été suivis par la sous-commission dans le cadre de ses visites des services.

2.4.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023

Les sous-commissions des finances et de gestion du DDTE ont rencontré le chef du département, le secrétaire général et le secrétaire général adjoint le 3 mai 2024. Les représentants des services ont été invités à se joindre à la séance par visioconférence.

2.4.2.1. Considérations générales

Avec un compte de résultats atteignant -48'492'550 francs, le résultat du département montre un écart favorable de 3,2 millions de francs par rapport au budget. Le nombre d'emplois équivalents plein temps (EPT) est inférieur de 2,65 unités à celui budgété. Cette situation s'explique essentiellement par l'application du délai de carence et par les difficultés de recrutement liées à la situation actuelle de quasi-plein-emploi. S'agissant des investissements hors programme d'impulsion, ils sont inférieurs d'environ 3,5 millions de francs à ce qui a été budgété. Cela signifie que 90% des investissements ordinaires ont été réalisés.

En 2023, le département a été particulièrement occupé par les conséquences de la tornade qui a ravagé les Montagnes neuchâteloises le 24 juillet 2023, mais également par le lancement de 90% des mesures du Plan climat 1, par la mise en consultation de la stratégie pour le développement durable, par la mise en œuvre des projets liés à la stratégie Mobilité 2030 et par l'optimisation de l'horaire CFF 2025.

La sous-représentation des femmes – notamment dans les postes de cadres – au sein du DDTE, est expliquée par la nature des métiers présents dans ses services. Ceux-ci découlant majoritairement des domaines techniques et de l'ingénierie, les candidatures féminines sont plus rares. Il est toutefois relevé que les femmes sont davantage présentes dans le domaine des sciences et de l'ingénierie environnementale. D'ailleurs, la cellule développement durable et climat est composée de trois femmes.

Finalement, l'unique impact pour le DDTE du paquet « Vie chère », amendement du Conseil d'État au budget 2023, a été le report à l'année 2024 de l'augmentation de 10 centimes par mètre cube de la redevance sur l'eau potable.

2.4.2.2. Examen de détail par service

Secrétariat général du DDTE (SDTE)

Plan climat

La cellule développement durable et climat (CDDC) est composée de trois personnes qui œuvrent à la concrétisation des mesures du Plan climat 1 et à la préparation du Plan climat 2. Un monitoring de chaque mesure est réalisé tous les six mois. Un état des lieux est régulièrement réalisé avec les services lors du briefing mensuel avec le chef de département. Le Plan climat 2 sera notamment le fruit de discussions avec les communes, ainsi que des réflexions qui découleront d'assemblées citoyennes organisées dans les quatre régions du canton. Une séance de présentation au parlement aura lieu à l'automne 2024.

En 2023, le budget prévoyait 4,8 millions de francs pour le Plan climat 1, mais seule la moitié a été dépensée, puisque sa validation par le parlement est intervenue six mois plus tard qu'initialement espéré.

Tornade dans les Montagnes neuchâteloises

Outre le secrétariat général, les services et entités du département principalement mobilisés dans le cadre de cet événement ont été le SFFN, le SPCH, NEVIA, le SGRF et le SAGR. Le canton commence malheureusement à avoir une certaine habitude des interventions de crise, et cela se ressent dans l'efficacité des interventions, qui va croissant. Le niveau d'urgence a nécessité une coordination fluide entre les intervenant-e-s, tant du point de vue administratif que politique. Il faut souligner la solidarité des nombreux-euses bénévoles, qui ont participé aux travaux avec une volonté et un sens de la coopération à saluer. Globalement, les retours ont été positifs quant à la gestion de cette crise. Le retour d'exercice du SSCM a confirmé que les points d'amélioration relevaient essentiellement d'éléments de détail. En revanche, l'implication politique directe s'est avérée précieuse, puisqu'elle a permis des prises de décision rapides.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT) + fonds d'aménagement du territoire

Traitement des plans d'aménagement locaux (PAL)

Ce dossier se trouve dans une phase importante, ce qui présuppose une activité soutenue de la part des communes et du SCAT. Le délai de traitement des dossiers est lié à leur complexité, aux ressources limitées du service et également au fait que tous les dossiers sont arrivés en même temps. Il y a donc un phénomène d'engorgement. Cette tâche étant menée par l'ensemble des communes et des cantons suisses, le potentiel renforcement des ressources est entravé par une situation de pénurie de professionnel-le-s expérimenté-e-s et immédiatement opérationnel-le-s. Le SCAT est néanmoins très attentif au fait de mener un travail efficient, afin de traiter les différents dossiers dans un délai raisonnable. Les communes devant redimensionner leurs zones à bâtir sont prioritaires, afin qu'elles puissent bénéficier du soutien du fonds d'aménagement du territoire. Les objectifs fixés par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) doivent être réalisés par les cantons au plus tard au printemps 2025.

Parallèlement, le service veille à pouvoir mener à bien ses autres prestations. La durée de traitement des permis de construire est monitorée et reste stable à 45 jours ouvrables pour les permis de construire sans dérogation et sans opposition. Ce délai est correct en comparaison intercantonale. En revanche, la révision des PAL rend juridiquement impossible le traitement des demandes de changement de plan communal ou les changements d'affectation pour le moment. Cette situation crée parfois quelques frictions.

Sentier du lac

Ce projet avance bien, puisque de nombreux kilomètres de sentier ont déjà pu être ouverts. Les négociations avec les propriétaires sont pour le moment menées dans un esprit consensuel ; les situations nécessitant davantage de temps seront traitées en fin de processus.

Service des transports (SCTR)

Financement TransN

Le besoin en indemnités de TransN est en forte croissance. Cette situation ne s'explique que partiellement par l'achat de nouveau matériel roulant et par la hausse du coût de l'énergie. Dès lors, le canton, en collaboration avec TransN, a mandaté un audit devant aboutir à l'été 2024. Celui-ci devra permettre de trouver des mesures d'assainissement, voire d'envisager une recapitalisation. L'entreprise sera en effet confrontée à de grands défis en termes d'optimisation de l'offre et de décarbonation de sa flotte de véhicules ; elle se doit d'avoir une situation financière assainie pour y faire face.

Liaison ferroviaire entre Neuchâtel et Frasne

La France s'est acquittée de sa part de financement pour l'année 2023. Le canton veut faire reconnaître cette ligne en tant que desserte transfrontalière. Des investissements se comptant en millions d'euros seraient nécessaires de la part de la France. La Suisse espère que la région Bourgogne-Franche-Comté puisse compter sur l'appui de Paris pour assumer ces coûts d'infrastructure. La desserte a été commandée pour 2025.

Trolleybus à batteries

Le premier lot de 18 bus acheté par TransN rencontre pour le moment quelques problèmes de mise en exploitation. La moitié des véhicules, eux, rencontrent des problèmes électroniques et de reconnaissance de panne. Les techniciens du fournisseur sont sur place pour y remédier d'ici à l'été 2024.

Nouvelle liaison de bus entre Le Locle et Les Brenets

Le canton a négocié avec l'Office fédéral des transports (OFFT) afin de maintenir la ligne de train entre les deux localités jusqu'en 2031, date de réalisation du contournement du Locle. La liaison par bus interviendra ensuite et fait pour l'instant l'objet d'un avant-projet visant à régler les modalités de cette nouvelle desserte.

Fréquentation de la halte des Forges

Un bilan de la fréquentation de cette halte est difficile à tirer pour l'instant. Des chiffres plus explicites devraient être disponibles au début de l'année 2025, puisque le changement d'horaire qui interviendra en décembre 2024 impliquera que les TER circulant depuis Morteau s'y arrêtent. L'affluence sera alors plus forte, car il s'agit de la principale source de clientèle.

Mise en conformité des arrêts de bus avec la LHand

Les communes sont responsables de cette tâche. Une subvention cantonale a été mise en place depuis quelques années afin de les encourager à faire les travaux nécessaires. Cette aide devrait être reconduite durant encore une année ou deux, mais cessera ensuite. Si ces travaux ne sont pas réalisés au terme du délai fixé par la LHand, les communes devront financer une offre de substitution (par exemple, financement de taxis).

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Transfert modal

Les chiffres des parts modales se basent sur le micro-recensement fédéral. Il est constaté qu'en matière de mobilité douce, le canton est meilleur que la moyenne suisse grâce à la mobilité piétonne. En revanche, la part de mobilité cyclable cantonale est inférieure à la moyenne suisse de 1%, en raison de la topographie, des conditions climatiques et d'un retard pris à l'époque dans le développement des infrastructures. Toujours selon le recensement fédéral, il faut souligner que Neuchâtel est en 8^e position en matière de transports publics. Il est à noter que depuis sept ans, les investissements pour la mobilité douce se montent à 3 millions de francs par année en moyenne.

RC 170 entre Montmollin et Les Grattes

Le projet a été mis à l'enquête publique à l'automne 2023. Quelques oppositions de privés ont été enregistrées, mais il s'agit surtout de questions et de demandes d'adaptations mineures. Des associations ont également fait recours sur des éléments touchant à la mobilité douce et à la protection de l'environnement. La Ville de Neuchâtel a fait quelques remarques relatives à la protection des eaux. Les discussions sont en cours avec les associations et une note complémentaire à la notice d'impact a été établie.

Politique d'agglomération

Les projets d'agglomération sont communaux. Compte tenu des moyens financiers conséquents qu'ils nécessitent et des autorisations de construire qu'ils doivent obtenir, il n'est pas aisé d'en réaliser la totalité. Depuis quelques années toutefois, une meilleure dynamique de réalisation des projets est constatée, car les communes ont davantage d'expérience. Il est à noter qu'elles peuvent compter sur un accompagnement par objectif.ne. Les subventions sont limitées à la durée de la politique d'agglomération (4 ans). Les projets nécessitant un soutien plus long doivent être redéposés dans le cadre de la politique d'agglomération suivante.

Service de l'énergie (SENE) + fonds des eaux + fonds de l'énergie

Ressources humaines

Le SENE a été renforcé de 2 EPT dans le cadre du Plan climat 1 et se verra consolidé de 2 EPT supplémentaires en 2024, dans la perspective de la reprise des tâches énergétiques que les trois villes n'assumeront plus. Malgré ces ressources supplémentaires – d'ores et déjà très occupées –, le service doit continuer de prioriser ses activités pour répondre au mieux aux besoins de la population, du Conseil d'État et du parlement.

Épuration et adduction des eaux

Le projet de STEP du Locle est en retard d'une dizaine d'années. Malheureusement, les normes fédérales en matière de sites pollués ont changé lorsque la commune a finalement été en mesure de proposer son projet. Un retard est également déploré s'agissant du projet d'adduction d'eau Beauregard (pose de 16 kilomètres de conduites et construction d'un nouveau réservoir de 100 m³). Ce projet mené en collaboration avec Viteos et la commune du Locle et des Brenets devra être réalisé dans les prochaines années.

Promotion du Programme Bâtiments

Ce programme est promu en fonction des opportunités, notamment via le [journal de l'énergie](#) de SuisseEnergie, mais également grâce aux Lunchs-Énergie organisés trois fois par année par le SENE. Une mesure du Plan climat vise à intensifier cette promotion afin d'ancrer la politique énergétique dans les habitudes des propriétaires.

Mobilité électrique

Le canton subventionne l'installation de bornes de recharge collectives. Un élargissement de cette subvention aux bornes individuelles est en cours d'évaluation. Parallèlement, la loi contraint à prééquiper les nouveaux bâtiments. Le prééquipement consiste à prévoir une infrastructure prête à accueillir les installations de recharge nécessaires selon le type des véhicules qui seront finalement stationnés. Le dernier levier encourageant la mobilité électrique relève de la taxe sur les véhicules à moteur, qui favorise les véhicules avec de faibles émissions de CO₂.

Installation de pompes à chaleur (PAC) et de panneaux photovoltaïques

Les demandes de permis de construire impliquant l'installation de PAC ou de panneaux photovoltaïques sont soumises au SENE pour préavis. Le service répond aux communes dans le système SATAC, conformément au délai qui lui est accordé (2 semaines). Ce délai est évidemment nettement rallongé lorsque les dossiers sont incomplets et font l'objet de demandes de renseignements additionnels.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) + fonds forestier de réserve + fonds de conservation de la forêt

Subventions fédérales

Les négociations en cours relatives au financement fédéral accordé au canton via les conventions-programmes dans le domaine des forêts sont relativement proches de l'exercice 2020-2024. Des discussions sont en cours au niveau fédéral s'agissant des suites à donner à la [motion 20.3745 Fässler Daniel](#), mais le canton n'a pas encore d'informations relatives à un éventuel renforcement du soutien financier fédéral.

Adaptation des forêts au changement climatique

Les résineux, notamment les épicéas, subissent un taux de mortalité important en raison de la succession d'étés chauds et secs. Une prolifération du bostryche est enregistrée et représente également un facteur important du dépérissement des résineux dans les forêts cantonales.

Gestion du loup

Depuis plus de deux ans déjà, le service collabore avec la Chambre neuchâteloise de l'agriculture et de la viticulture (CNAV) afin de coordonner les tâches inhérentes à la présence du loup dans le canton. Le SFFN s'occupe de l'information au public, de la sensibilisation, de l'indemnisation des dommages et de l'organisation générale de la gestion de l'espèce. La formation des garde-faunes et des rangers revient également au SFFN. La CNAV, quant à elle, a la charge de gérer la prévention des dommages, l'information aux éleveur-euse-s et l'incitation à la mise en œuvre des mesures de protection (deux délégués rendent visite aux exploitant-e-s situé-e-s dans les zones les plus à risques).

Plan d'affectation cantonal (PAC) de la Combe Biosse et avenir de la station des Bugnenets-Savagnières

La Combe Biosse ainsi que les pistes des Bugnenets-Savagnières sont en zone naturelle protégée depuis plus de 40 ans. Cette protection a toujours autorisé le ski et l'entretien des infrastructures existantes. Le nouveau projet de PAC pourrait en outre prévoir de sortir le bas des pistes du périmètre de protection, afin de permettre quelques investissements supplémentaires. Le calendrier du PAC est aujourd'hui en suspens, dans l'attente du dépôt de la pétition lancée le 23 janvier 2024.

Service de l'agriculture (SAGR) + fonds agricole et viticole

Aucune remarque n'a été formulée.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Mandats pour tiers

Les charges directes ont augmenté en raison d'une réévaluation des consommables des laboratoires qui auparavant étaient davantage pondérés pour la santé animale. La diminution des revenus est due à la fin du mandat de la Confédération pour les analyses liées à la pandémie de Covid-19.

Interdiction de la vaisselle jetable

L'année 2023 est la première année de mise en œuvre de cette disposition. Le SCAV a opté pour une approche bienveillante lors de ses contrôles et aucune amende n'a été émise. Les petites et grandes manifestations ont majoritairement bien respecté cette interdiction. Les produits de substitution existent aujourd'hui pour tous les types de vaisselle, mais il faut souligner que la logistique y relative est plus complexe pour les organisateur-trice-s. Pour l'heure, le centre de lavage de vaisselle réutilisable le plus proche est à Yverdon.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Aucune remarque n'a été formulée.

2.4.2.3. Bilan et perspectives

Durant les années à venir, le département poursuivra la mise en œuvre des projets liés à Mobilité 2030 et notamment celle de la ligne directe, dont la phase d'avant-projet prendra fin début 2026. L'assainissement de la situation de TransN représentera également un défi dans les mois et années à venir. L'horaire 2025 des CFF étant en cours de finalisation, le canton doit désormais veiller à obtenir les mesures de compensation promises. Le développement des mesures du Plan climat 1 continuera d'occuper tous les services du département et la CDDC est d'ores et déjà à pied d'œuvre pour la préparation du Plan climat 2. La finalisation de la révision des PAL est également un dossier conséquent à mener à terme. La stratégie développement durable est en cours de bouclage et devrait être soumise au Grand Conseil à l'horizon de l'automne 2024.

Le département travaille donc dans la continuité sur des projets de haut niveau stratégique, dont les perspectives se déclinent à long terme et contribueront à l'attractivité cantonale, notamment sous l'angle de la durabilité.

2.5. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

2.5.1. Rapport de la sous-commission de gestion sur ses activités

2.5.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du DECS a tenu ses séances les 12 janvier, 3 et 20 février, 9 mai, 15 et 21 juin et 28 septembre 2023 en présence de M^{me} Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du DECS, et de son secrétaire général. En fonction des thématiques abordées, ils ont été accompagnés des chef-fe-s des services concernés et de membres du secrétariat général du département.

La sous-commission des finances (SCOFI) du DECS a été invitée à se joindre à la SCOGES pour traiter de certains sujets et, notamment, les 9 mai et 28 septembre, dans le but d'examiner le rapport de gestion et les comptes 2022 ainsi que le budget 2023 du DECS.

2.5.1.2. Entités visitées

La SCOGES a visité l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) en date du 12 janvier. Les membres de la SCOFI étaient également présents à cette occasion. Une présentation du personnel, des missions et des prestations, ainsi que des projets actuels a été dispensée aux commissaires par les co-chef-fe-s d'office. Il est ressorti de la discussion que le domaine qui occupe principalement l'OPFE est celui des violences domestiques. Les questions posées par les membres des sous-commissions ont, par ailleurs, porté sur l'organisation du service (dotation, *top-sharing*), l'attribution des subventions et la collaboration intercantonale.

2.5.1.3. Suivi des dossiers

Objets en suspens : postulats 18.202 et 20.152 / recommandation 22.222

Lors de la séance du 12 janvier, dont une partie était consacrée à l'examen des objets en suspens, les membres de la sous-commission ont souhaité que le département précise les raisons qui ont conduit le Conseil d'État à proposer le classement des postulats 18.202 et 20.152 ainsi que de la recommandation 22.222 par le biais du rapport de gestion 2022 de la COGES.

Une séance, qui s'est tenue le 3 février, a été consacrée à cette question. Satisfait-e-s des explications reçues à cette occasion, les membres de la sous-commission ont décidé de proposer à la COGES le classement de ces trois objets via son rapport de gestion.

Maison de Santé de La Chaux-de-Fonds

Le 20 février, en présence du chef du service des migrations (SMIG) et de l'adjoint du chef du service de la santé publique (SCSP), s'est tenue une séance autour de la Maison de Santé. Cette dernière a pour vocation de faciliter l'accès aux soins pour les personnes sans papiers et les populations vulnérables. Dans la mesure où des réfugié-e-s ukrainien-ne-s fréquentaient également ce lieu, la SCOGES souhaitait savoir comment l'institution gérait la situation. Il lui a été indiqué que des dispositions avaient été prises afin de répondre aux besoins des personnes en provenance d'Ukraine, tout en continuant à fournir les prestations habituelles.

Les autres questions des commissaires ont notamment porté sur l'accès aux soins, compte tenu de la pénurie de généralistes, et sur les ressources dont dispose l'établissement en matière de soutien psychologique/psychiatrique.

À l'initiative de la sous-commission, des précisions ont également été apportées sur la capacité de l'institution à absorber le flux migratoire engendré par le séisme en Turquie et par la guerre en Syrie. La situation du Centre fédéral de requérant-e-s d'asile de Boudry (CFA) a également été évoquée.

Domaine de l'asile

La SCOGES a rencontré le chef du SMIG et son adjoint, en date du 15 juin, afin de procéder à un point de situation sur l'accueil des réfugié-e-s ukrainien-ne-s et sur la gestion de l'asile dans le canton. Après avoir fourni quelques chiffres et précisions concernant le nombre d'arrivées dans le canton, le nombre de personnes au bénéfice du statut S, les différents types d'hébergement et les besoins en personnel, le SMIG a répondu aux questions des commissaires. Celles-ci ont notamment porté sur : le nombre de départs enregistrés au sein de la population ukrainienne, les mesures prises à l'égard des mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) et les mesures mises en place afin de favoriser l'intégration au marché de l'emploi.

Foyer Handicap

Le 15 juin, la SCOGES a également bénéficié d'un point de situation à propos de Foyer Handicap. Les commissaires ont fait part de leurs préoccupations et ont posé un certain nombre de questions en lien avec les difficultés que traverse l'institution. La sous-commission a pris acte des éléments portés à sa connaissance par la cheffe du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA).

Aide sociale

En date du 21 juin a eu lieu une séance dédiée à la thématique du contrôle de l'aide sociale, qui fait l'objet d'un suivi de la SCOGES depuis la publication du rapport d'information [21.010](#) par le Conseil d'État. La rencontre s'est déroulée en présence du chef du service de l'action sociale (SASO) et de deux représentants de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS). Dans ce cadre, des informations concernant le dernier cycle de contrôles sur site effectués dans les services sociaux régionaux (SSR) par l'ODAS ont été communiquées. À leur demande, les commissaires ont obtenu des précisions concernant la manière dont les contrôles ont été préparés et réalisés, ainsi que sur le bilan intermédiaire qui a pu être tiré.

La situation du service de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds (SCAS) a également fait l'objet d'échanges et de discussions. Le taux de rotation du personnel et le nombre de dossiers attribués à chaque conseiller-ère font partie des sujets qui ont été abordés à cette occasion. La problématique de la « frontière » qui existe entre les services de l'État en matière d'échange d'informations a également été thématisée.

2.5.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023

Les sous-commissions des finances et de gestion du DECS ont siégé le 2 mai 2024, en présence de la cheffe du département, du secrétaire général et de la responsable financière et de gestion, afin de procéder à l'examen du rapport de gestion et des comptes 2023. Les représentants-e-s des services ont été invité-e-s à se joindre, successivement, à la séance et ont ainsi pu apporter leur éclairage et des précisions lorsque cela s'est avéré nécessaire.

2.5.2.1. Considérations générales

En préambule, la cheffe du département a rappelé que l'année 2023 s'est caractérisée par une situation conjoncturelle favorable, par un taux de chômage qui a continué à se maintenir à un niveau historiquement bas et par une baisse du nombre de dossiers de l'aide sociale, malgré un taux moyen restant supérieur à la moyenne suisse. Les entreprises ont connu une pénurie de main-d'œuvre. L'inflation s'est maintenue autour de 2%, mais la hausse des prix, notamment ceux des primes d'assurance-maladie et de l'énergie, a impacté négativement le budget des ménages. En matière d'action sociale, l'inflation a provoqué une augmentation des sollicitations auprès des partenaires privés de l'action sociale, ainsi qu'une augmentation de la fréquentation des épiceries de Caritas. Au niveau de l'asile, le nombre d'arrivées dans le canton de Neuchâtel est certes inférieur à 2022, mais très proche de celui de 2015, lors du conflit syrien. En conclusion, la cheffe du département relève que les bons résultats financiers ne reflètent pas forcément la situation sociale cantonale et ses enjeux pour les dix prochaines années.

Crise ukrainienne

Durant les quatre à cinq premiers mois du conflit en Ukraine, les deux tiers des familles ont été hébergées dans des familles d'accueil neuchâteloises, ce qui a permis d'éviter de nombreux problèmes liés au manque de structures d'hébergement collectif.

Classification du financement des EPT

Les critères devront être clarifiés, car il pourrait, par exemple, être difficile de classer les effectifs partiellement financés par la Confédération, pour lesquels un forfait ne couvrant qu'une partie des charges est perçu.

Finances

Les charges du département représentent essentiellement des charges de transfert et des charges de personnel. La baisse des charges de transfert est principalement liée à la diminution de l'aide sociale, des charges d'assistance et des cours de français initialement prévus pour les personnes en provenance d'Ukraine, ainsi qu'à la différence à la baisse entre les estimations faites au budget et les comptes effectifs des subsides LAMal.

L'écart entre le budget et les comptes des revenus de transfert est principalement lié à la diminution des forfaits versés par la Confédération dans le cadre de la crise ukrainienne, à la diminution du taux de chômage et à la participation des communes à la facture sociale.

2.5.2.2. Examen de détail par service

Secrétariat général du DECS (SECS)

Durant l'année 2023, dans un contexte de chômage historiquement bas, la « Task Force Employabilité Migrant-e-s » a été créée afin de réfléchir avec les services concernés à la manière de renforcer et d'accélérer l'intégration professionnelle des personnes migrantes et des personnes les plus éloignées du premier marché de l'emploi.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

Le dispositif de prévention et de lutte contre la violence domestique a constitué le cœur de l'activité de l'OPFE. En matière de politique familiale, l'office a mené une enquête au sein des entreprises neuchâteloises sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, en collaboration avec Pro Familia et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI). En matière de promotion de l'égalité, l'office a mis sur pied une formation continue sur les stéréotypes de genre dans les écoles et a organisé la journée « Futur en tous genres ». Une enquête sur les questions LGBTIQ+ a été menée auprès des milieux concernés. Les résultats feront l'objet d'un rapport au printemps 2024.

Le service est très sensible à la question du nombre de cadres féminines dans l'administration cantonale et échange régulièrement avec le SRHE. Concernant le manque d'enseignants masculins aux cycles 1 et 2, un travail doit être mené avec les communes afin de les sensibiliser à cette problématique.

Projet Ma journée à l'école (MAE)

La mise en place du projet MAE ne relève pas du DECS, toutefois, le département y est favorable, notamment au regard de l'intégration des femmes dans le marché du travail et dans une optique de politique familiale.

Finances

Hormis les charges salariales, deux postes de charges importants sont les mandats liés à la prévention de la violence domestique et la subvention accordée au CSP.

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Inclusion des personnes vivant avec un handicap

La cheffe de département rappelle que le Conseil d'État a validé le premier plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap en août 2023 et relève la conclusion de six contrats de prestations avec les institutions partenaires du SAHA, ce qui a demandé un investissement important face aux craintes exprimées par les institutions partenaires. Cette démarche a permis de constituer un catalogue des prestations du dispositif et d'amener davantage de transparence.

Inclusion

Le plan d'action couvre 11 axes prioritaires et comprend 45 mesures concrètes élaborées de manière transversale à l'administration cantonale et en concertation avec les milieux concernés. Ce plan d'action constitue une étape décisive dans la mise en œuvre de la politique cantonale en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap. Une importante démarche de consultation a été menée auprès des entités de l'administration, de manière à sensibiliser et décloisonner les différents secteurs.

Accompagnement

Le SAHA a travaillé sur l'élaboration de la Stratégie Neuchâtel Addiction, avec l'appui de la Commission cantonale addictions (CCA), composée des principaux services et milieux professionnels concernés, ainsi que sur le nouveau rapport de planification de l'offre des prestations en faveur des personnes vivant avec un handicap, le dernier rapport datant déjà de plus de cinq ans (rapport [18.046](#)), avec une modification de la méthodologie suite à l'adoption de la LIncA et, notamment, une enquête auprès des personnes vivant avec un handicap qui s'est déroulée au deuxième semestre 2023.

Projets pilotes dans le domaine de l'encouragement de la vie à domicile et l'inclusion professionnelle

Le projet [AliaCap](#) est promu et réalisé depuis mars 2023, avec pour objectif d'élargir le choix professionnel des jeunes avec une déficience mentale en leur donnant accès au premier marché de l'emploi. Ce projet a permis l'intégration d'une ressource supplémentaire au SAHA. Huit personnes s'intéressent au projet et deux personnes sont déjà sous contrat avec un employeur.

Le SAHA travaille également avec l'Office AI du canton de Neuchâtel sur un projet d'information et d'encouragement de projet de vie à domicile par le recours à la contribution d'assistance.

Balance intercantonale

Le nombre de personnes hébergées hors canton a connu une légère baisse (moins une place), mais les besoins restent importants, notamment pour les personnes pour lesquelles le dispositif neuchâtelois ne répond pas aux besoins.

Gestion du personnel

Les variations du personnel mentionnées à la page 410 du tome 2 sont dues au fait que, lors des derniers engagements, les personnes ont voulu travailler à temps partiel et qu'un poste n'a pas été repourvu immédiatement. L'effectif étant faible, cela a rapidement eu un impact sur les chiffres.

Finances

Le résultat d'exploitation est très positif, avec 6,3 millions de francs d'écart favorable avec le budget, qui s'explique principalement par les charges de transfert (groupe 36). Les charges de transfert

présentent un écart de -5,8 millions de francs. Deux revenus extraordinaires impactent l'exercice 2023 : la dissolution de provisions Covid-19 et le remboursement des institutions hors canton, avec des décomptes finaux 2021 et 2022 arrivés en 2023. Au niveau des institutions neuchâtelaises, les résultats des exercices précédents sont dus à un retard du service dans le calcul des subventions, en lien avec une très faible dotation (0,25 EPT) pour réaliser ces calculs, ce qui a eu un impact sur les transitoires 2021 et 2022. Ces impacts financiers sont dus à des facteurs extraordinaires difficilement prévisibles, notamment des éléments hors canton. Des éléments correcteurs sont prévus pour le budget 2024.

Service de l'emploi (SEMP)

Malgré une situation conjoncturelle positive et le faible taux de chômage, les défis existent et des signaux de dégradation de l'environnement économique sont observés.

La pénurie de main-d'œuvre constatée en 2023 a nécessité un renforcement de l'accompagnement et du soutien des personnes les plus éloignées du premier marché de l'emploi. La baisse du taux de chômage a aussi impliqué une nouvelle diminution d'EPT sur l'année 2023.

Une des priorités du SEMP a été de continuer à collaborer étroitement avec les entreprises et à mettre en œuvre des prestations redimensionnées sans en diminuer la qualité, notamment pour répondre aux besoins de compétences en matière de digitalisation et de transition énergétique et afin d'éviter de se retrouver dans une situation de chômage structurel.

Réduction de l'horaire de travail (RHT)

Le SECO a durci le ton après la pandémie de Covid-19 et resserré les contrôles afin d'éviter les fraudes. De plus, la mise en œuvre des RHT s'est complexifiée suite à la digitalisation du processus. Toutefois, le service accorde beaucoup d'attention à cet outil de régulation conjoncturelle et conseille les entreprises en amont afin de les sensibiliser, notamment quant aux conditions d'éligibilité.

Gestion du personnel

Grâce au volume de personnes sous contrat à durée déterminée, un ajustement des ressources au taux de chômage est effectué en continu, afin d'éviter des mesures de réduction du personnel trop massives. Un accompagnement individuel est fait à chaque fois.

Finances

Selon les prévisions conjoncturelles de la Confédération, il existe un risque de ralentissement économique et il ne faut pas exclure une augmentation du taux de chômage pour les années 2024 et 2025.

La baisse du taux de chômage a impliqué une diminution du budget plafond fourni par la Confédération pour l'assurance-chômage. Les prestations ont ainsi atteint 12 millions de francs en 2023, montant inférieur de 2 millions de francs au budget. Cela est notamment constaté au niveau des charges salariales et de la forte diminution de l'effectif du service, principalement des conseiller-ère-s en personnel.

La prise en charge et le suivi des chômeur-euse-s non indemnisé-e-s se sont maintenus à un niveau relativement élevé. Toutes les mesures sont à la charge de la facture sociale pour un coût de 5 millions de francs en 2023, montant inférieur de 750'000 francs au budget, mais supérieur de 360'000 francs aux comptes 2022.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

L'année 2023 a vu la stabilisation de la direction du service, avec l'engagement d'un chef de service. En matière de politique d'intégration, la nouvelle convention-programme de quatre ans, nommée PIC 3, a été déposée (40 contrats de prestations signés). Le service a poursuivi son travail de lutte contre le racisme et de soutien de la cohésion et de la médiation culturelle, et participé au discours public sur l'inclusion. Plus de 600 consultations sociales et 40 médiations ont été réalisées et plus de 60 heures de formation dispensées. Le service a également mis en place des cours de primo-intégration pour les personnes nouvellement arrivées dans leur langue, organisé une semaine d'action contre le racisme (9'000 participant-e-s l'année dernière) et publié un jeu sur les droits humains.

Employabilité de la population ukrainienne

Les cantons considèrent globalement que l'objectif visé par la Confédération d'atteindre 40% d'employabilité de la population ukrainienne d'ici à 2025 est difficilement atteignable. Toutefois, dans le canton, le dispositif déployé permettra d'atteindre un bon chiffre et le service utilise cet objectif

pour intensifier le processus d'acquisition des connaissances. Il faut toutefois souligner le problème d'interprétation du taux de 40%.

Un débat intercantonal est mené sur la question des sanctions pour les personnes ne terminant pas leur formation, abandonnant leur stage ou refusant un emploi. Au niveau cantonal, on favorise l'encouragement avant d'envisager des sanctions pécuniaires. Le principal encouragement à une entrée en emploi reste le salaire.

Mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA)

La motivation des MNA est importante, mais il faut leur accorder du temps. Un dispositif *ad hoc* a été créé en mars 2023, afin de leur proposer des cours hebdomadaires de français et de préparation à l'autonomie.

Question palestinienne

Les collectivités sont vigilantes aux tensions liées au conflit israélo-palestinien, mais la tradition du dialogue communautaire qui existe dans le canton de Neuchâtel permet pour le moment de gérer les problèmes.

Finances

L'écart entre les comptes et le budget de 1,8 million de francs est principalement dû à la situation en Ukraine. Une charge cantonale de 1,5 million de francs avait été budgétée, il y a toutefois eu moins d'arrivées que prévu. Dans les comptes, la totalité des coûts en lien avec la crise ukrainienne a pu être couverte par les forfaits S (250 francs par personne et par mois). La baisse des dépenses est également due à un prix unitaire des cours de langue inférieur aux prévisions et à des coûts de traduction moins élevés que prévu.

Service des migrations (SMIG)

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la prise en charge des ressortissant-e-s ukrainien-ne-s, malgré un nombre d'arrivées moins élevé que prévu, et l'augmentation des MNA. Une augmentation du nombre d'arrivées est prévue d'ici l'été et à l'automne 2024.

Office social de premier accueil (OSAP)

Les équipes ont été étoffées. Le centre de Tête-de-Ran est complet, celui de Perreux accueille près de 200 personnes et celui de Couvet 60. Ce dernier accueillait 80 personnes la veille de Noël, ce qui a généré des tensions nécessitant l'intervention de la police.

Le centre de Tête-de-Ran est surtout occupé par des célibataires. Cela est principalement dû au fait qu'un grand nombre de familles ont pu être transférées en second accueil et parce que le statut des personnes y séjournant a changé.

Depuis le 8 avril 2024, à Perreux (au Centre fédéral), les demandes des personnes essentiellement issues des pays du Maghreb sont traitées en 24 heures. Un canton est désigné pour organiser le départ. Le canton de Neuchâtel n'a pas encore été désigné à ce jour.

Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

L'OSAS a été particulièrement occupé par la recherche et la mise à disposition d'appartements pour permettre le transfert des personnes depuis les centres de premier accueil, ainsi que des personnes en provenance d'Ukraine précédemment logées dans les familles d'accueil. L'office a dû se résoudre à avoir davantage recours à des colocations, lesquelles ont généré parfois des tensions et des conflits et freiné le flux des transferts.

En raison de la situation du marché immobilier, la répartition de la population ukrainienne en second accueil n'est pas homogène dans le canton. Le service est conscient de la problématique et est en attente de solutions. Dans le bas du canton, des appartements à des prix raisonnables doivent être mis à disposition. Afin d'améliorer la situation, les normes au niveau des loyers ont été adaptées, avec des seuils différents selon les régions.

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

En ce qui concerne les travailleur-euse-s détaché-e-s, l'office a pour tâche de valider les annonces et de clarifier certains éléments. Il peut également être amené à rendre des sanctions administratives, dont le nombre est stable.

L'OMOE a prononcé dix avertissements, principalement envers des employeurs qui n'ont pas donné suite aux demandes des partenaires sociaux de produire certains documents. Il n'y a pas de fraude massive.

Gestion du personnel

Le personnel engagé pour accompagner les ressortissant-e-s ukrainien-ne-s sera maintenu en poste tant que la crise durera. Toutefois, l'absence de perspectives peut créer des difficultés d'engagement et une baisse de motivation. Une prise de position de la Confédération est attendue.

Statut S

Les personnes au bénéfice d'un statut S sont conscientes que celui-ci est susceptible de ne pas être renouvelé (la décision tombera chaque année à fin mars ; le délai de départ est encore en discussion au niveau de la Confédération), ce qui crée notamment des difficultés au niveau de l'intégration professionnelle. L'emploi est un élément pouvant jouer en faveur d'un renouvellement.

Renvois forcés

Dans le cadre des renvois forcés, 111 départs ont été organisés. La majorité de ces départs ont été exécutés, mais pas la totalité (problèmes avec les démarches attendues de la part de l'État de destination, personnes disparues, départs annulés par une nouvelle procédure).

Contrats de droit privé

Le service travaille à la régularisation de ces contrats (6,8 EPT), créés au moment de la crise syrienne. Ils devraient être transformés en contrats de droit public pour le budget 2025. Ces postes sont indispensables actuellement.

Service de l'action sociale (SASO)

La cheffe de département rappelle que l'inflation a eu un impact important sur les personnes précarisées et a provoqué une augmentation des sollicitations auprès des partenaires du réseau social privé, malgré la tendance à la baisse du recours à l'aide sociale. Elle évoque aussi la problématique liée aux primes d'assurance-maladie et à la stratégie des subsides.

Aide sociale

Dans l'attente des chiffres officiels 2023 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la baisse du recours à l'aide sociale se poursuit (environ 3% dans le canton). Une diminution du nombre de dossiers est enregistrée, de même qu'une baisse des dépenses, malgré l'indexation des normes au coût de la vie. Les raisons de cette baisse sont multifactorielles et peuvent également découler de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), des mesures prises dans le domaine de la lutte contre les abus. Toutefois, la charge de travail des services sociaux n'est pas en diminution, principalement en raison d'un fort taux de rotation des bénéficiaires.

En avril 2023, le canton a indexé le forfait d'entretien attribué aux bénéficiaires de l'aide sociale, passant de 997 francs à 1'031 francs par mois et par personne.

Assurance-maladie (LAMal)

En matière de réduction individuelle des primes, deux mesures ont été prises : l'augmentation des montants des subsides dans la même proportion que la hausse des primes, ainsi que l'élargissement du cercle des personnes bénéficiaires, passant d'une limite de revenu pour une personne seule de 34'200 francs à 46'000 francs. En février 2023, le dispositif a été renforcé avec le subside extraordinaire au pouvoir d'achat (SEPA). Fin 2023, environ 24'500 personnes ont pu bénéficier de ce subside (l'objectif fixé était de 28'000). Le retard dans le traitement de certains dossiers et les projections basées sur des données fiscales datant de 2018 peuvent expliquer les écarts d'estimation.

Aides à la formation

Durant l'année scolaire 2022-2023, le nombre de personnes au bénéfice de bourses a diminué de 8,2%. Au regard de la précarité estudiantine, ces chiffres sont préoccupants et il faut s'interroger, notamment, sur le calibrage du système des bourses d'étude, les normes n'ayant pas été modifiées depuis 2013. Les critères d'attribution des bourses dépendent des conditions de ressources de l'apprenant et de ses parents et sont très normés. L'office a une plus grande marge d'appréciation s'agissant des prêts d'études et leur augmentation est principalement due à l'inflation (cas de rigueur).

Pensions alimentaires

Une baisse des avances de pensions alimentaires est constatée, mais elle est principalement due à la fin de la période impactée directement par les changements de régime dès 2019.

Projet Repenser l'aide sociale neuchâteloise (RAISONE)

Les travaux en prévision de la mise en œuvre du suivi différencié harmonisé (SDH) dans le cadre du projet RAISONE se sont poursuivis avec intensité. Le service a travaillé sur la dernière étape du projet, mené conjointement par les communes et l'État. Ce projet mettra les besoins des usager-e-s au centre des préoccupations.

Insertion sociale et socioprofessionnelle

Une légère diminution est constatée dans le nombre de contrats d'insertion. Toutefois, un nombre croissant de personnes à l'aide sociale y sont depuis longtemps et se sont éloignées du marché du travail ; il s'agira aussi de proposer davantage de mesures d'insertion sociale.

Projet KISS

La phase de projet est terminée. Un bilan intermédiaire sera prochainement présenté au Conseil des autorités d'action sociale. Au niveau de la direction du service, il est envisagé de recruter un business analyst pour les nombreux prochains projets de développements informatiques dans les entités du SASO ; cette nouvelle fonction permettra d'agir davantage en interface entre le SIEN et les utilisateurs.

Finances

En 2023, le nombre total des bénéficiaires de subsides LAMal, sans compter la mesure SEPA, s'est élevé à plus de 34'200 personnes, générant une augmentation de 16,2 millions de francs (+13,5%, 3'457 assurés supplémentaires) par rapport à 2022.

L'effet positif du renforcement ciblé des mesures en matière de subsides est constaté. Par exemple, entre 2022 et 2023, le nombre de bénéficiaires pour la classification S10 a plus que triplé, passant de 929 à plus de 3'000 personnes.

Le budget global en matière de subsides LAMal était de 143,8 millions de francs, plus 7 millions de francs pour le soutien au pouvoir d'achat. 135,5 millions de francs ont été dépensés, soit 8,3 millions en dessous des prévisions, sans les transitoires. Sur les 7 millions de francs pour les mesures SEPA, environ 4,4 millions de francs ont été dépensés, en précisant toutefois que des subsides SEPA pour l'année 2023 seront encore alloués en 2024.

D'une manière générale, une évaluation budgétaire au plus juste est faite chaque année. Plusieurs paramètres sont à prendre en considération lors des projections. Le budget tient notamment compte des signaux inquiétants observés, comme, par exemple, l'augmentation des sollicitations des consultations sociales ou la précarité cachée soulevée par les partenaires privés.

2.5.2.3. Bilan et perspectives

Malgré un taux de chômage qui a continué à se maintenir à un taux historiquement bas durant l'année 2023, les député-e-s-membres de la SCOGES du DECS ont constaté une légère augmentation des demandeur-euse-s d'emploi ces derniers mois et espèrent que cette évolution ne sera que passagère. La guerre en Ukraine se prolonge et l'arrivée de réfugié-e-s risque de se poursuivre ainsi que de limiter le retour de ressortissant-e-s dans leur pays. Les collaborateur-trice-s du SMIG devront rester attentif-ve-s et suivre l'évolution de ce conflit. Les député-e-s observent également avec attention la situation du Centre fédéral d'asile de Boudry, qui reste préoccupante, et espèrent que des solutions quant aux problèmes de sécurité et d'encadrement pourront être trouvées.

Les député-e-s-membres de la SCOGES du DECS vont continuer de suivre les dossiers des différents services et fixeront des réunions si cela est nécessaire.

Les commissaires remercient la cheffe du département et tout son personnel pour la qualité du travail accompli.

3. RAPPORT DU BUREAU

Le bureau de la COGES s'est réuni à douze reprises en 2023, essentiellement par visioconférence. Ces séances ont pour principal objectif de préparer le contenu et l'ordre du jour des séances plénières de la commission.

Rencontres avec les responsables de la chancellerie d'État et du secrétariat général du Grand Conseil

Dans le cadre de sa mission de haute surveillance, le bureau a rencontré, le 6 mars 2023, les responsables de ces deux entités. Ces rencontres ont permis de dresser un bilan de l'année 2022 et d'évoquer les perspectives pour 2023.

Rencontre avec le nouveau directeur du Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Le nouveau directeur du CCFI est entré en fonction le 1^{er} août 2023. Le bureau l'a rencontré le 16 octobre 2023. À cette occasion, il a notamment été question de l'EPP. Le CCFI a été invité à faire part de sa vision concernant son accompagnement et sa collaboration avec la COGES dans ce domaine. La question des audits et rapports du CCFI a également été abordée, afin de savoir quelles sont ses attentes et ses besoins en la matière.

Évaluation des politiques publiques (EPP)

Le bureau a traité de ce sujet à de nombreuses reprises durant l'année 2023. Il a notamment entrepris, en collaboration avec le service juridique de l'État, de réviser le règlement de d'organisation et de fonctionnement de la commission, afin d'y intégrer les modifications qui découlent de l'EPP.

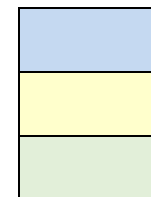
Le bureau s'est également chargé de mettre sur pied une formation répondant aux attentes et aux besoins des membres de la commission. Après avoir reçu M. Nicolas Grosjean en date du 14 décembre 2023, le bureau a proposé à la commission de lui confier le mandat de dispenser deux modules de formation. La commission ayant donné son accord, la formation aura lieu début 2024.

4. ÉTAT DES LIEUX DES OBJETS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Objets soumis à l'ancien droit (OGC du 30 octobre 2012, art. 375, OGC du 22 mars 1993, art. 70)

Objets soumis au nouveau droit (OGC du 30 octobre 2012, motions art. 233, 234 et 375, postulats art. 242, 243 et 375)

Objets dont la COGES propose le classement dans son rapport 2023



4.1. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023

DFS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>05.108</u>	Motion	Pour un traitement équitable des remises d'impôts	Gisèle Ory	28.03.2006	28.03.2008	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> (cf 12.106). Travail en cours Prévu : 1 ^{er} semestre 2024 <i>Classée dans le cadre du rapport 24.008, Remises fiscales, le 26 mars 2024</i>	Validée
<u>07.122</u>	Postulat	Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique	Groupe socialiste	06.11.2007	06.11.2008	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> (cf 15.121) Prévu : fin de la législature 2021-2025	Validée
<u>08.121</u>	Postulat	Une médiation dans le domaine de la santé	Groupe socialiste	30.01.2008	30.01.2009	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN) Prévu : 2 ^e semestre 2024	Validée
<u>12.106</u>	Motion	Assouplissement de la politique de remise en matière fiscale en lien avec les plans de désendettement et élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'endettement des ménages neuchâtelois	Groupe PopVertsSol	05.09.2012	05.09.2014	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> (cf 05.108). Travail en cours Prévu : 1 ^{er} semestre 2024 <i>Classée dans le cadre du rapport 24.008, Remises fiscales, le 26 mars 2024</i>	Validée
<u>12.159</u>	Motion	Pour le maintien de la convention collective de travail CCT santé 21 à l'Hôpital de la Providence	Groupe de citoyens	05.12.2012	05.12.2014	Proposition de classement formulée dans le cadre du rapport 21.017, Planification hospitalière neuchâteloise 2023, qui a été retiré et est en cours de replanification Prévu : 1 ^{er} semestre 2024	Validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>14.121</u>	Motion	CCT santé 21: pour la transparence, enfin ! (Motion acceptée le 25.06.14. Classement de la motion refusé le 27.03.17)	Groupe libéral-radical	27.03.2017	27.03.2019	Première proposition de classement refusée formulée dans le rapport 17.007 et deuxième proposition de classement formulée dans le cadre du rapport 21.017, Planification hospitalière neuchâteloise 2023, qui a été retiré et est en cours de replanification Prévu : 1 ^{er} semestre 2024	Validée
<u>15.121</u>	Postulat	Répartition des investissements publics dans notre canton? Quelle réalité?	Théo Bregnard	27.05.2015	27.05.2016	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> (cf 07.122) Prévu : fin de la législature 2021-2025	Validée
<u>15.156</u>	Postulat	Faciliter la vie des entreprises: des économies pour l'Etat et pour les entreprises	Groupe libéral-radical	24.02.2016	24.02.2017	Proposition de classement formulée dans le rapport concernant le schéma directeur des systèmes d'information pour les années 2024-2029 présenté par le DFDS	Validée
<u>16.182</u>	Recommandation	Régimes de financement des EMS et des soins à domicile	Commission Santé	29.03.2017	29.09.2017	Proposition de traitement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> . Un mandat d'analyse est en cours concernant le financement des soins à domicile Prévu : 2 ^e semestre 2024	Validée
<u>17.111</u>	Motion	Introduire des droits d'enregistrement sur le modèle genevois	Groupe socialiste	24.01.2018	24.01.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport spécifique « mutualisation de l'impôt des personnes morales (IPM) incluant un bilan des dernières réformes fiscales » Prévu : courant 2025	Validée
<u>18.192</u>	Postulat	Pour un « juste prix » : hausse du taux de rétrocession des travailleurs frontaliers avec la France	Groupe libéral-radical	23.01.2019	23.01.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} semestre 2024	Validée
<u>19.125</u>	Motion	Part communale de l'impôt sur les personnes morales (IPM) : vers une clé de répartition du fonds de redistribution basée sur des critères objectifs	Commission Péréquation financière	27.03.2019	27.03.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport spécifique « mutualisation IPM incluant un bilan des dernières réformes fiscales » Prévu : courant 2025	Validée
<u>19.126</u>	Motion	Réforme de la fiscalité : quelles perspectives si les compensations financières ne sont pas atteintes par les communes ?	Commission Fiscalité	27.03.2019	27.03.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport spécifique « mutualisation IPM incluant un bilan des dernières réformes fiscales » Prévu : courant 2025	Validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>19.145</u>	Motion	Agissez pour des investissements durables et transparents !	Groupe de citoyens	26.06.2019	26.06.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : Traitement suspendu à ce jour faute de ressources, mais sera repris dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat (cf. mesure R25) Prévu : planification à définir	Validée
<u>19.174</u>	Recommandation	Naturopathes neuchâtelois-e-s laissé-e-s de côté, aux dépens des patient-e-s ?	Zoé Bachmann	04.12.2019	04.06.2020	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN) Prévu : 2 ^e semestre 2024	Validée
<u>20.108</u>	Postulat	Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État	Groupe socialiste	02.09.2020	02.09.2021	Proposition de classement formulée dans le rapport 23.025 en traitement à la COFI <i>Classé dans le cadre du rapport 23.025, Pour une approche rationnelle de l'endettement, le 20 février 2024</i>	Validée
<u>20.136</u>	Recommandation	Quelle reconnaissance pour le personnel des institutions de soins engagé dans la lutte contre le Covid-19 ?	Groupe PopVertsSol	27.05.2020	27.11.2020	Proposition de traitement dans le rapport relatif à la 2 ^e étape de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers Prévu : 2025	Validée
<u>20.143</u>	Recommandation	Mesures visant à promouvoir les métiers de la santé et à favoriser la reconversion professionnelle dans ces métiers	Groupe libéral-radical	24.06.2020	24.12.2020	Proposition de traitement dans le rapport relatif à la 2 ^e étape de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers Prévu : 2025	Validée
<u>20.155</u>	Postulat	Optimiser l'effort de l'État entre déductions fiscales et subsides dans le domaine de l'énergie	Diego Fischer	02.12.2020	02.12.2021	Mandat d'étude confié. Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 2 ^e semestre 2024 Réattribution de cet objet au DDTE	Validée
<u>21.143</u>	Postulat	État des lieux sur l'accès aux soins dentaires de base	Commission Santé	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement dans un rapport <i>ad hoc</i> (cf 21.178) Prévu : planification à définir	Validée
<u>21.150</u>	Postulat	Pour une économie des coûts des transports primaires et secondaires des patients	Martine Docourt-Ducommun (initial. Ph. Haerberli)	28.09.2021	28.09.2022	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN) Prévu : 2 ^e semestre 2024	Validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>21.163</u>	Motion	Pour la création, dans le canton de Neuchâtel, d'une unité spécialisée dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire	Groupe de citoyens	28.09.2021	28.09.2023	Proposition de classement prévu dans le rapport 23.032, Centre neuchâtelois de psychiatrie – Options stratégique 2023-2030, en traitement en commission Santé <i>Classée dans le cadre du rapport 23.032, Centre neuchâtelois de psychiatrie – Options stratégique 2023-2030, le 20 février 2024</i>	Validée
<u>21.178</u>	Postulat	Prophylaxie bucco-dentaire dans le canton	Groupe libéral-radical	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement dans un rapport <i>ad hoc</i> (cf 21.143) Prévu : planification à définir	Validée
<u>22.170</u>	Postulat	Quelle politique en matière de santé sexuelle dans le canton de Neuchâtel ?	Groupes VertPOP et socialiste	27.09.2022	27.09.2023	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN) Prévu : 2 ^e semestre 2024	Validée
<u>22.234</u>	Recommandation	Pour une meilleure prise en compte du bois dans les projets de construction et de rénovation	Groupe VertPOP	02.05.2023	02.11.2023	Proposition de traitement dans un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : janvier 2024 <i>Classée par le rapport 24.013, Utilisation du bois dans les projets de construction et de rénovation, du 14 février 2024</i>	Validée
<u>22.237</u>	Recommandation	Pour que les communes puissent établir leur budget sur des bases solides	Commission des finances	07.12.2022	07.06.2023	Proposition de traitement dans un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : janvier 2024 <i>Classée par le rapport 24.004, Calendrier budgétaire, du 17 janvier 2024</i>	Validée
<u>22.238</u>	Postulat	Gouvernance de la BCN	Julien Gressot	07.12.2022	07.12.2023	Proposition de classement dans le rapport de gestion financière 2023 Prévu : avril 2024	Validée
<u>23.110</u>	Recommandation	Pour un accès à des toilettes libérées du genre dans tous les bâtiments du patrimoine immobilier de l'État de Neuchâtel	Groupe socialiste	02.05.2023	02.11.2023	Proposition de traitement dans un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : janvier 2024 <i>Classée par le rapport 24.003, Pour un accès à des toilettes libérées du genre, du 17 janvier 2024</i>	Validée

4.2. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023

DESC

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>98.154</u>	Postulat	Collaboration culturelle	Groupe radical	30.09.1998	30.09.1999	Proposition de traitement dans le cadre du rapport de la loi sur l'encouragement des activités culturelles Prévu : printemps 2024	Validée
<u>99.117</u>	Motion	La politique culturelle : une volonté du canton	Bernard Soguel	07.11.2000	07.11.2002	Proposition de traitement dans le cadre du rapport de la loi sur l'encouragement des activités culturelles Prévu : printemps 2024	Validée
<u>05.186</u>	Postulat	Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques ?	Groupe socialiste	24.01.2006	24.01.2007	Proposition de traitement dans le cadre du rapport de la loi sur l'encouragement des activités culturelles Prévu : printemps 2024	Validée
<u>08.213</u>	Postulat	Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences; pourquoi faire ?	Groupe socialiste	27.01.2009	27.01.2010	Proposition de traitement dans le cadre du rapport de la loi sur l'encouragement des activités culturelles Prévu : printemps 2024	Validée
<u>13.137</u>	Postulat	Neuchâtel va-t-il enfin faire la paix avec son passé ?	Karim-Frédéric Marti, Carol Gehringer, Philippe Loup et Yvan Botteron	26.03.2013	26.03.2014	Proposition de traitement dans le cadre du rapport de la loi sur l'encouragement des activités culturelles. Prévu : printemps 2024	Validée
<u>16.126</u>	Motion	Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture: une opacité d'un autre siècle	Groupe socialiste	27.04.2016	27.04.2018	Proposition de traitement dans le cadre du rapport de la loi sur l'encouragement des activités culturelles Prévu : printemps 2024	Validée
<u>19.192</u>	Motion	Mieux vivre ensemble : vive le patrimoine UNESCO neuchâtelois !	Groupe de citoyens	03.09.2019	03.09.2021	Proposition de traitement dans le cadre du rapport de la loi sur l'encouragement des activités culturelles Prévu : printemps 2024	Validée
<u>21.177</u>	Postulat	Quel est le coût de la sécurité dans notre canton ?	Groupe libéral-radical	31.08.2021	31.08.2022	Proposition de traitement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : printemps 2024 <i>Classé dans le cadre du rapport 24.007, Coût de la sécurité dans le canton, le 20 février 2024</i>	Validée
<u>21.202</u>	Motion	Création d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte	Commission des finances	08.12.2021	08.12.2023	Proposition de traitement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc Prévu : printemps 2024	Validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>22.171</u>	Postulat	Attractivité des postes à l'exécutif cantonal	Commission législative	27.09.2022	27.09.2023	Traité dans le cadre du rapport 23.026	Validée

4.3. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023

DFDS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>18.125</u>	Postulat	Favoriser le Guichet unique par un bonus financier	Groupe socialiste	25.04.2018	25.04.2019	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 23.004 Prévu : rapport adopté par le CE le 20.12.23	Validée
<u>18.164</u>	Postulat	Pour une attribution plus égalitaire des mesures d'aide ordinaire à l'école obligatoire (Postulat accepté le 26.06.2018. Classement du postulat refusé le 30.03.2022)	Commission École obligatoire	30.03.2022	30.03.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : février 2025	Validée
<u>19.185</u>	Postulat	Bilan de la rénovation du cycle 3	Commission Éducation	05.11.2019	05.11.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport déjà présenté à la commission Éducation et à la sous-commission de gestion du DFDS Prévu : suite en mains de la sous-commission de gestion du DFDS	Validée
<u>20.115</u>	Motion	Développer l'offre des formations AFP !	Groupe socialiste	30.09.2020	30.09.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 23.019 Prévu : rapport adopté par le CE le 03.07.23	Validée
<u>20.144</u>	Postulat	Pour que l'équipement numérique soit considéré comme un moyen d'enseignement à part entière, selon l'article 45, lettres d et h, de la loi sur l'organisation scolaire (LOS)	Daniel Ziegler	23.06.2020	23.06.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport prévu par le DFS sur les flux financiers État-communes Prévu : planification en mains du DFS	Validée
<u>20.149</u>	Postulat	Pour une compensation du coût énergétique de l'éducation numérique	Daniel Ziegler	23.06.2020	23.06.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 23.044 Prévu : adopté par le CE le 20.12.23	Validée
<u>20.207</u>	Motion	Rétablir les droits politiques cantonaux et communaux des personnes sous curatelle de portée générale et sous mandat pour cause d'inaptitude	Groupe socialiste	31.03.2021	31.03.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : mai 2024	Validée
<u>21.166</u>	Postulat	La formation continue des adultes, une nécessité !	Commission Éducation	30.06.2021	30.06.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Formation d'adultes 2025-2028 » Prévu : mai 2024	Validée
<u>22.108</u>	Postulat	Développement de l'éducation physique et sportive à l'école	Patrick Erard	22.02.2022	22.02.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport conjoint avec la motion 23.209 Prévu : délai selon OGC (pour la motion 23.209)	Validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>22.138</u>	Postulat	Réforme SPEJ – Nouvelles interrogations et adaptations	Commission Réforme SPEJ	29.03.2022	29.03.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : mars 2024	Validée
<u>22.158</u>	Postulat	Mesurer les coûts environnementaux et pouvoir choisir la sobriété numérique	Anne Bramaud du Boucheron	27.09.2022	27.09.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 23.044 Prévu : rapport adopté par le CE le 20.12.23	Validée
<u>22.161</u>	Postulat	Pour une répartition équilibrée du financement des conséquences de la crise ukrainienne entre les communes	Groupe VertPOP	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport prévu par le DFS sur les flux financiers État-communes Prévu : planification en mains du DFS	Validée
<u>22.187</u>	Postulat	Pour une attribution plus adéquate des mesures d'aide ordinaire	Groupes VertPOP et UDC	02.11.2022	02.11.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : février 2025	Validée
<u>22.228</u>	Recommandation	Stratégie digitale cantonale	Groupe libéral-radical	21.02.2023	21.08.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 23.044 Prévu : rapport adopté par le CE le 20.12.23	Validée

4.4 Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023

DDTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>07.139</u>	Postulat	De la taxe auto à une taxe mobilité	Député-e-s Vert-e-s	26.06.2007	26.06.2008	Proposition de classement via le rapport 21.003 actuellement en traitement dans la commission Transports publics Prévu : actuellement en traitement en commission	Validée
<u>10.157</u>	Motion	Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles (Motion acceptée le 31.08.11. Classement de la motion refusé le 23.03.13, puis le 17.02.15)	Patrick Herrmann	17.02.2015	17.02.2017	Proposition de classement via le rapport 21.003 actuellement en traitement dans la commission Transports publics Prévu : actuellement en traitement en commission	Validée
<u>17.101</u>	Postulat	Récupération et recyclage des plastiques ménagers (Postulat accepté le 06.11.2018. Classement du postulat refusé le 03.05.2022)	Groupes PopVertsSol et socialiste	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement dans un rapport <i>ad hoc</i> gestion des déchets Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025	Validée
<u>17.129</u>	Postulat	Réseau cyclable cantonal – Repenser la liaison Val-de-Ruz / Neuchâtel - Littoral	Groupe socialiste	26.09.2017	26.09.2018	Proposition de classement dans un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} trimestre 2024 <i>Classé dans le cadre du rapport 24.010, Liaison cyclable Val-de-Ruz – Neuchâtel, le 20 février 2024</i>	Validée
<u>18.108</u>	Postulat	Onde Verte, ligne rouge	Johanna Lott Fischer (initialement déposé par Céline Vara)	25.04.2018	25.04.2019	Proposition de classement via le rapport 21.003 actuellement en traitement dans la commission Transports publics Prévu : actuellement en traitement en commission	Validée
<u>18.201</u>	Postulat	Le Doubs, une inconnue en danger	Groupe socialiste	23.01.2019	23.01.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 2 ^e semestre 2024 (études géologiques en cours)	Validée
<u>19.112</u>	Postulat	Matériaux de construction : recycler, c'est bien, réutiliser, c'est mieux (Postulat accepté le 03.09.2019. Classement du postulat refusé le 03.05.2022)	Veronika Pantillon	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre de la révision de la loi sur l'extraction de matériaux (LEM) Prévu : 1 ^{er} semestre 2025	Validée
<u>19.120</u>	Postulat	Vers une législation plus simple, plus efficace et plus moderne en matière de droit des constructions	Commission Loi cantonale sur l'aménagement du territoire	26.03.2019	26.03.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} semestre 2025, après mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)	Validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>19.127</u>	Motion	Vergers vivants	Motion populaire d'un groupe de citoyens	03.09.2019	03.09.2021	Proposition de classement dans le cadre du rapport 24.002, Améliorations structurelles agricoles Prévu : actuellement en traitement en commission	Validée
<u>19.163</u>	Postulat	Pour un développement durable des transports publics	Membres du parti Les Verts	04.12.2019	04.12.2020	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025	Validée
<u>19.199</u>	Postulat	Lièvre : cette espèce menacée et toujours chassée à Neuchâtel !	Clarence Chollet	19.02.2020	19.02.2021	En traitement en commission Prévu : actuellement en traitement en commission	Validée
<u>20.159</u>	Motion	Agissez pour une alimentation durable et saine !	un groupe de citoyens	23.02.2021	23.02.2023	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : fin 2024	Validée
<u>20.200</u>	Motion	La biodiversité des estivages menacée !	Groupe PopVertsSol	24.02.2021	24.02.2023	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : fin 2024	Validée
<u>21.119</u>	Recommandation	VTT au Creux-du-Van : pitié pour la flore !	Doris Angst	23.02.2021	23.08.2021	Classé dans le cadre du rapport 23.016	Validée
<u>21.120</u>	Recommandation	Creux-du-Van : un public informé et sensibilisé est un public respectueux	Doris Angst	23.02.2021	23.08.2021	Classé dans le cadre du rapport 23.016	Validée
<u>21.131</u>	Motion	Pour un réseau de transports publics sans lacune	Clarence Chollet	01.09.2021	01.09.2023	Travaux en cours, proposition de classement dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025	Validée
<u>21.148</u>	Recommandation	Initiative communale demandant une modification du système de zones et de tarification des transports publics Onde Verte du canton de Neuchâtel	Commune de Cressier	31.03.2021	30.09.2021	Proposition de classement via le rapport 21.003 actuellement en traitement dans la commission Transports publics Prévu : actuellement en traitement en commission	Validée
<u>21.149</u>	Motion	Pour une vraie surveillance de la pollution des sols en milieu urbain	Groupe socialiste	01.09.2021	01.09.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025	Validée
<u>21.167</u>	Postulat	Pour le retour des dimanches sans voiture	Groupe socialiste	03.11.2021	03.11.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : fin 2024	Validée
<u>22.110</u>	Postulat	Développement d'un plan d'action cantonal pour lutter contre la pollution lumineuse	Céline Barrelet	30.03.2022	30.03.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025	Validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
22.121	Postulat	Pour des îles aux oiseaux neuchâteloises	Clarence Chollet	04.05.2022	04.05.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} semestre 2024	Validée
22.143	Recommandation	Le Pôle de développement économique de La Tène, fausse bonne idée ?	Groupe UDC	27.09.2022	27.03.2023	Traitement prévu après décision du Tribunal fédéral et avant sanction du CE Prévu : en principe 1 ^{er} semestre 2025	Validée
22.147	Recommandation	Panneaux solaires – Passons la vitesse supérieure	Députés interpartis	27.09.2022	27.03.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> sur le photovoltaïque Prévu : 1 ^{er} trimestre 2024	Validée
22.153	Postulat	Opportunité et mise en œuvre d'une taxe sur le littering perçue auprès des commerces	Commission Déchets urbains et sites pollués	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> sur la gestion des déchets Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025	Validée
22.157	Postulat	Pour une meilleure gestion des déchets encombrants	Groupe VertPOP	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> sur la gestion des déchets Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025	Validée
22.164	Recommandation	Recyclage des briques à boisson : c'est le moment d'agir !	Groupes socialiste et VertPOP	27.09.2022	27.03.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> sur la gestion des déchets Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025	Validée
22.172	Postulat	Et si nous valorisons la chaleur des tunnels du canton ?	Groupe VertPOP	27.09.2022	27.09.2023	Travaux en cours, proposition de classement dans le cadre d'un rapport après avant-projet ligne directe Prévu : 1 ^{er} semestre 2026	Validée
22.182	Recommandation	Politique de mobilité cycliste, un changement de braquet urgent, s'il vous plaît !	Marc Fatton	02.11.2022	02.05.2023	Classé dans le cadre du rapport 23.017	Validée
22.229	Recommandation	Pour que les communes soient mieux informées sur la pratique administrative à appliquer quant aux demandes de pose de panneaux photovoltaïques	Groupes libéral-radical et VertPOP	21.02.2023	21.08.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> sur le photovoltaïque. Prévu : 1 ^{er} trimestre 2024	Validée
23.115	Recommandation	Généralisation du 30 km/h pendant la nuit : une solution efficace et peu coûteuse	Groupe VertPOP	03.05.2023	03.11.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport <i>ad hoc</i> Prévu : 1 ^{er} trimestre 2024	Validée

4.5 Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023

DECS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>08.174</u>	Postulat	Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales (Postulat accepté le 3.09.08. Classement du postulat refusé le 28.05.19)	Doris Angst	28.05.2019	28.05.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Redéfinition des prestations sociales 3 » Prévu : 4 ^e trimestre 2024	Validée
<u>11.158</u>	Motion	Prestations complémentaires pour les familles (Motion acceptée le 22.02.12. Classement de la motion refusé le 28.05.19)	Groupe socialiste	28.05.2019	28.05.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Redéfinition des prestations sociales 3 » Prévu : 4 ^e trimestre 2024	Validée
<u>19.130</u>	Motion	Pour une véritable planification de l'offre en institutions sociales pour adultes (Motion acceptée le 07.05.2019. Classement de la motion refusé le 02.11.2021)	Motion interpartis	02.11.2021	02.11.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Planification de l'offre des prestations pour PVH » Prévu : 2 ^e trimestre 2024	Validée
<u>19.151</u>	Motion	Classification des fonctions et égalité salariale	Députés du parti ouvrier et populaire (POP)	03.09.2019	03.09.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Égalité salariale » Prévu : 2 ^e trimestre 2024	Validée
<u>20.107</u>	Motion	Pour soulager les familles vivant avec un adulte présentant un handicap mental à domicile et leur permettre de continuer à assumer leur prise en charge (Motion acceptée le 02.09.2020. Classement de la motion refusé le 02.11.2021)	Groupe socialiste	02.11.2021	02.11.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Planification de l'offre des prestations pour PVH » Prévu : 2 ^e trimestre 2024	Validée
<u>20.153</u>	Postulat	Pour une assurance générale de revenu (AGR) dans le canton de Neuchâtel	Groupe socialiste	02.12.2020	02.12.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Redéfinition des prestations sociales 3 » Prévu : 4 ^e trimestre 2024	Validée
<u>20.206</u>	Postulat	Pour une adaptation des documents officiels de l'État en langage simplifié et pour un accès à ces documents pour toutes et tous	Groupe socialiste	31.03.2021	31.03.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Langage simplifié » Prévu : 1 ^{er} trimestre 2024 <i>Classé dans le cadre du rapport 24.018, Langage simplifié, le 23 avril 2024</i>	Validée
<u>21.109</u>	Motion	La publicité sexiste n'a pas sa place dans notre canton !	Groupes socialiste et VertPOP	01.09.2021	01.09.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Publicités sexistes et pour petits crédits » Prévu : 2 ^e trimestre 2024	Validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>21.125</u>	Motion	Pour l'égalité salariale dans les entreprises et autres entités mandatées ou subventionnées par le canton de Neuchâtel	Groupe socialiste	01.09.2021	01.09.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport en réponse à cette motion Prévu : 4 ^e trimestre 2024	Validée
<u>21.127</u>	Motion	Pour une prévention efficace face aux petits crédits	Groupe socialiste	01.09.2021	01.09.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Publicités sexistes et pour petits crédits » Prévu : 2 ^e trimestre 2024	Validée
<u>21.129</u>	Postulat	Resserrer les mailles du filet social pour les travailleur-euse-s précaires	Groupe socialiste	23.02.2021	23.02.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport COGES 2023 Prévu : juin 2023 Motif : cet objet était lié à la crise Covid et n'est plus d'actualité	Refusée
<u>21.130</u>	Motion	Remboursement des prestations d'aide matérielle	Commission Prestations sociales	01.09.2021	01.09.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport spécifique en réponse à cette motion Prévu : 1 ^{er} trimestre 2024	Validée
<u>21.144</u>	Postulat	Identifier et lever les barrières à l'emploi	Commission Politique de l'emploi	30.03.2021	30.03.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport quadriennal sur la politique de l'emploi Prévu : 1 ^{er} trimestre 2024 <i>Classé dans le cadre du rapport 24.006, Politique de l'emploi, le 23 avril 2024</i>	Validée
<u>21.145</u>	Postulat	Deuxième marché du travail : intégration sociale et professionnelle pour toutes et tous	Groupe socialiste	30.03.2021	30.03.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Redéfinition des prestations sociales 3 » Prévu : 4 ^e trimestre 2024	Validée
<u>21.180</u>	Postulat	Pour une protection multifactorielle des personnes LGBTIQ+ dans le canton de Neuchâtel	Député-e-s interpartis	03.11.2021	03.11.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport « Stratégie cantonale pour la protection des personnes LGBTIQ » Prévu : 1 ^{er} trimestre 2024	Validée
<u>22.222</u>	Recommandation	Renforçons le pouvoir d'achat – Des subsides plus importants et distribués plus largement	Groupes socialiste et VertPOP et député-e-s Vert'Libéraux et du Centre	28.09.2022	28.03.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport COGES 2023 Prévu : juin 2023 Motif : politique subsides mise en œuvre	Validée
<u>22.225</u>	Postulat	La précarité estudiantine à l'heure de l'inflation	Émile Blant	28.09.2022	28.09.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport spécifique en réponse à ce postulat Prévu : 2 ^e trimestre 2024	Validée

4.6. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023

PRÉSIDENTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>19.107</u>	Motion	Actes civiques pour personnes inscrites au Guichet unique	Groupe libéral-radical	26.06.2019	26.06.2021	<p>Proposition de classement dans le cadre du rapport de gestion de la COGES</p> <p>La question est examinée par le Conseil fédéral (postulat 21.3607 de la Commission des institutions politiques du Conseil national). Celui-ci est chargé d'établir un rapport concernant la récolte de signatures par voie électronique, dans lequel il devra en particulier présenter les conséquences institutionnelles de ce modèle, ainsi que ses éventuels effets sur le système politique suisse. Ce faisant, il prendra en compte les modalités fixées par la Constitution en matière de nombre de signatures requis et de délais, ainsi que les différences liées à la récolte de signatures dans l'espace public et dans le cyberspace</p> <p>Le Conseil d'État examinera le moment venu les conséquences sur le droit cantonal de la décision des Autorités fédérales</p>	Refusée
<u>20.133</u>	Postulat	Exercer en toute circonstance les droits démocratiques	Groupe libéral-radical	02.12.2020	02.12.2021	<p>Proposition de classement dans le cadre du rapport de gestion de la COGES</p> <p>La reprise du vote électronique a eu lieu en 2023 après que le Conseil fédéral eut accordé aux cantons de Bâle-Ville, de Saint-Gall et de Thurgovie l'autorisation générale pour mener des essais de vote électronique durant la période de 2023 à 2025. Le Conseil d'État a mis la reprise du vote électronique dans son programme de législature, si bien que la question sera examinée durant le premier semestre 2024</p>	Refusée

5. Conclusion

La commission suggère au Grand Conseil de donner suite de la manière suivante aux propositions du Conseil d'État de classer certains objets par le biais du présent rapport :

Propositions de classement du DECS
21.129 – Postulat du groupe socialiste – Resserrer les mailles du filet social pour les travailleur-euse-s précaires Proposition de la COGES : refus du classement par le biais du présent rapport.
22.222 – Recommandation des groupes socialiste et VertPOP et député-e-s Vert'Libéraux et du Centre – Renforçons le pouvoir d'achat – Des subsides plus importants et distribués plus largement Proposition de la COGES : validation du classement par le biais du présent rapport.

Propositions de classement de la présidence
19.107 – Motion du groupe libéral-radical – Actes civiques pour personnes inscrites au Guichet unique Proposition de la COGES : refus du classement par le biais du présent rapport.
20.133 – Postulat du groupe libéral-radical – Exercer en toute circonstance les droits démocratiques Proposition de la COGES : refus du classement par le biais du présent rapport.

La commission de gestion a adopté le présent rapport, à l'unanimité, en date du 28 mai 2024.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 28 mai 2024

Au nom de la commission de gestion :

La présidente,
C. CHOLLET

Le rapporteur,
C. MERMET

TABLE DES MATIÈRES

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	2
2. EXAMEN DE LA GESTION PAR DÉPARTEMENT	3
2.1. Département des finances et de la santé (DFS).....	3
2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion sur ses activités.....	3
2.1.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023.....	5
2.2. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	12
2.2.1. Rapport de la sous-commissions de gestion sur ses activités.....	12
2.2.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023.....	13
2.3. Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS).....	18
2.3.1. Rapport de la sous-commission de gestion sur ses activités.....	18
2.3.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023.....	21
2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).....	25
2.4.1. Rapport de la sous-commission de gestion sur ses activités.....	25
2.4.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023.....	27
2.5. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)	31
2.5.1. Rapport de la sous-commission de gestion sur ses activités.....	31
2.5.2. Rapport des sous-commissions de gestion et des finances sur la gestion financière 2023.....	33
3. Rapport du bureau	38
4. État des lieux des objets en suspens au 31 décembre 2023	40
4.1. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023 DFS	40
4.2. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023 DESC	44
4.3. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023 DFDS	46
4.4. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023 DDTE	48
4.5. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023 DECS	51
4.6. Tableau des objets dont le délai de réponse est échu au 31 décembre 2023 Présidence	53
5. Conclusion	54